Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

RAPPORT No: 43911-ML

MALI

Revue de Dépenses Publiques

Secteur de l'Eau et de l'Assainissement en Milieu Rural

May 2008

AFTU2
Région Afrique

Document de la Banque Mondiale

The World Bank

BNWP

Ce travail a été financé par BNWP-2, le Partenariat pour l'Eau entre la Banque mondiale et les Pays-Bas qui est un dispositif dont le but est de soutenir les opérations de la Banque destinées à fournir de meilleurs services d'eau et d'assainissement aux pauvres.

Ce document à distribution restreinte peut être utilisé par les bénéficiaires uniquement dans l'exercice de leurs fonctions. Son contenu ne peut, par ailleurs, être révélé sans l'autorisation de la Banque Mondiale.

TAUX DE CHANGE

(Janvier 2008)

Unité monétaire = Franc CFA(FCFA)

1 USD = 450 FCFA

EXERCICE FISCAL

1er Janvier 2007– 31 Mars 2008

POIDS ET MESURES

Système métrique

ABREVIATIONS ET SIGLES

AES	Adduction d'Eau Sommaire
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales
AUE	Associations d'Usagers d'Eau
BF	Borne Fontaine
BPO	Budget Programme par Objectifs
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CPS	Cellule de Programmation Stratégique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
DAF	Direction Administrative et Financière
DGB	Direction Générale du Budget
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DRB	Direction Régionale du Budget
DRHE	Directions Régionales de Hydraulique et de l'Energie
EDM	Energie du Mali
EPEM	Equivalent de Point d'Eau Moderne
FP	Forage avec pompe à motricité humaine
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPAT	Ministère de Plan et de l'Aménagement du Territoire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PASEPARE	Programme d'Appui Sectoriel à l'Eau Potable, l'Assainissement et Ressources en Eau
PC	Puits Citerne
PM	Puits Moderne
PDSEC	Programme de Développement Social Economique et Culturel
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SACPN	Service de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
SIGMA	Système Informatique des ressources en eau du Mali

Vice-Président	- Obiageli Ezekwesili
Directeur Pays	- James Bond
Directeur de Secteur	- Jamal Saghir
Chef d'unité	- Eustache Ouayoro
Chef d'équipe	- Christophe Prevost

L'équipe PER a été constituée de Christophe Prevost, Ulrik Netterstrom, Sylke von Thadden and Mahine Diop

Tables des matières

RESUME EXECUTIF I

1 INTRODUCTION **1**

2 ETAT DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT **2**

2.1 NORMES ET TECHNOLOGIES UTILISEES 2
2.2 SITUATION DU SERVICE EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ET SEMI URBAIN 2
2.3 ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET SEMI URBAIN 7

3 CADRE INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIQUE **8**

3.1 CADRE STRATEGIQUE ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR 8
3.2 ACTEURS DU SECTEUR 9
3.3 CADRE DE PROGRAMMATION, DE SUIVI ET DE COORDINATION SECTORIEL 11
3.4 PROGRAMMATION ET SUIVI DES ACTIVITES SECTORIELLES 12

4 ANALYSE DES DÉPENSES PUBLIQUES DU SECTEUR AEPA EN MILIEU RURAL ET SEMI URBAIN **13**

4.1 EVOLUTION DES DOTATIONS BUDGETAIRES A L'AEPA 2001- 2006 13
4.2 EXECUTION DU BUDGET D'AEPA 16
4.3 REPARTITION DES DEPENSES EXECUTEES AEPA PAR SOURCE DE FINANCEMENT 18
4.4 REPARTITION DES DEPENSES PAR NATURE 20
4.5 REPARTITION DU BUDGET AU NIVEAU DES REGIONS 22
4.6 CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES ET DES COMMUNES 24
4.7 FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT 25
4.8 GESTION BUDGETAIRE DU SECTEUR DE L'AEPA 26
4.9 EXECUTION ET SUVI BUDGETAIRE 28

5 ANALYSE COMPAREE DE LA PERFORMANCE SECTORIELLE **30**

6 ATTEINTE DES OMD **33**

7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **34**

7.1 CONCLUSIONS PRINCIPALES 34
7.2 RECOMMANDATIONS PRINCIPALES 35

ENCADRE

Encadré no. 1 Principes de la stratégie nationale en matière d'approvisionnement en eau potable
Encadré no. 2 Les objectifs spécifiques du PROSEA

TABLEAU

Tableau no. 1 Choix de technologie par agglomération
Tableau no. 2 Répartition de la population malienne par agglomération
Tableau no. 3 Répartition de la population par agglomération (hors périmètre EDM
Tableau no. 4 Taux d'accès à l'eau potable par région (2006)
Tableau no. 5 Répartition des ouvrages hydrauliques par type de technologie (2006)
Tableau no. 6 Evolution de la population desservie 2001-2006 (hors périmètre EDM)
Tableau no. 7 Taux de non fonctionnalité des ouvrages
Tableau no. 8 Nombre d'ouvrages réalisés de 2001 à 2006 (hors périmètre EDM)
Tableau no. 9 Couverture en latrines familiales en % (2001)
Tableau no.10 Mali – Evolution des dotations budgétaires au secteur de l'AEPA en milieu rural et semi urbain 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.11 Mali – Evolution du budget alloué et réalisé du secteur de l'AEPA en milieu rural et semi urbain 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.12 Répartition du budget alloué au secteur de l'AEP 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.13 Comparaison entre les allocations budgétaires à l'AEPA et les dépenses exécutées - 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.14 Taux d'exécution du budget du secteur AEPA en milieu rural et semi rural 2001-2006 (en %)
Tableau no.15 Taux d'exécution du financement intérieur du secteur AEPA en milieu rural et semi rural 2001-2006 (en %)
Tableau no.16 Répartition des dépenses exécutées par source de financement 2001-2006 (en %)
Tableau no.17 Répartition des dépenses exécutées par source de financement 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.18 La croissance réelle du financement extérieur sous forme de dons et prêts 2001-2006 (en %)
Tableau no.19 Répartition des dépenses par nature 2001-2006 (en %)
Tableau no.20 Répartition des dépenses par nature 2001-2006
Tableau no.21 Répartition du budget de fonctionnement hors salaires des DRHE par nature 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.22 Répartition et croissance réelles du budget de fonctionnement hors salaires des DRHE par région - 2001-2006 (en millions de FCFA et en %)
Tableau no.23 La répartition du budget du secteur de l'assainissement - 2001-2006 (en millions de FCFA)
Tableau no.24 Ouvrages réalisés 2001-2006
Tableau no.25 Comparaison des dépenses totales du secteur et des points d'eau réalisés – 2001-2006
Tableau no.26 Taux d'exécution des ressources financières allouées (moyenne 2001-2006)
Tableau no.27 Le coût d'investissement per capita dans le secteur AEPA en milieu rural (2001-2006)
Tableau no.28 Coûts unitaires des investissements par capita (en US$)
Tableau no.29 Taux de Panne (2005/2006)
Tableau no.30 Nombre de points d'eau à réaliser à l'horizon 2015 (hors périmètre EDM)

ANNEXES

Annexe 1	Comparaison sous-régionale des dépenses réalisées dans le secteur AEPA 2001-2006
Annexe 2	Répartition du budget alloué au secteur de l'AEP par source de financement 2001-2006 (en millions FCFA)
Annexe 3	Répartition du budget d'investissement par nature en 2006
Annexe 4	Financement extérieur 2001-2006 (dons et emprunts
Annexe 5	Allocations budgétaires aux services déconcentrés dans les budgets régionaux
Annexe 6	Répartition des dépenses courantes par nature 2001-2006 - niveau région (en %)

RESUME EXECUTIF

L'objet de la revue des dépenses publiques

La présente revue des dépenses publiques dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi urbain a pour but d'appuyer le gouvernement du Mali dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Conformément à ses termes de référence, la revue porte sur une analyse de l'évolution du secteur au cours de la période 2001-2006 dans le but de mettre en évidence le cadre institutionnel et financier dans lequel les investissements du secteur ont été faits. Sur la base de cette analyse et d'une estimation de défis en termes d'atteinte des objectifs du secteur, la revue aura de façon participative à suggérer des actions susceptibles d'augmenter la capacité d'absorption des investissements et de rendre le secteur plus efficient.

L'accès à l'eau potable

En fin 2006, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural variait de 50 % à 68% selon les sources. Selon l'estimation la plus basse, il y aurait ainsi, 4,8 millions d'habitants vivant en milieu rural et semi urbain qui auraient accès à l'eau potable sur une population totale de 9,5 millions. La répartition géographique des ouvrages révèle de grandes disparités en ce qui concerne le taux d'accès à l'eau potable dans les régions, variant ainsi de 29 % à 59 % en 2006.

Le parc d'ouvrages hydrauliques en place est constitué à 87 % de forages équipés de pompes à motricité humaine et de puits et à 13 % d'ouvrages avec bornes fontaines. En 2006, le nombre total d'ouvrages hydrauliques se chiffrait à plus de 29.000 ouvrages répartis sur 15.600 pompes à motricité humaine, 9.800 puits modernes/puits citernes et 3.700 bornes fontaines. Le fait que seuls 13 % des ouvrages sont des bornes fontaines indique que la tranche de la population vivant dans des centres de 2.000 à 10.000 habitants est sous-équipée par rapport à la population en milieu rural et/ou qu'elle dispose d'un parc d'ouvrages qui, pour une certaine partie, est peu adapté au contexte semi urbain.

Entre 2001 et 2006, il est estimé, sur la base des infrastructures réalisées, que le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et semi urbain au Mali a augmenté d'environ 1 % par an, ce qui constitue une performance assez faible en comparaison de certains pays de la sous région. Il est estimé que les investissements réalisés entre 2001 et 2006 ont permis à peine de couvrir l'évolution démographique, c'est-à-dire que les investissements réalisés ont permis de desservir 1,15 millions de personnes additionnelles sur une population qui a augmenté de 1,16 millions. Au regard des objectifs à atteindre dans le cadre du CSLP (73 % en 2012) et des OMD (82 % en 2015), il est évident que les performances du secteur doivent être significativement améliorées

La durabilité des investissements demeure un défi important pour le secteur. Le taux de panne global des ouvrages d'approvisionnement en eau potable est d'environ 30 % en 2006. Le problème de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques est ainsi de taille et ces ouvrages non fonctionnels représentent plus de 100 millions de US$ d'investissement non valorisé. La formule de suivi technique et financier des systèmes d'adduction d'eau par des conseillers et auditeurs privés (STEFI), qui a été développé et mis en œuvre par la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH), semble avoir contribué à un meilleur entretien, ce qui atteste un bon niveau de fonctionnalité des systèmes à borne fontaine.

La capacité du secteur, calculé en nombre d'ouvrages réalisés entre 2001 et 2006 est de 750 points d'eau potable par an en moyenne. Celle-ci varie beaucoup d'une année sur l'autre de 355 à plus de

1.200. Bien que le nombre d'ouvrages réalisés reste modeste, on constate cependant une tendance à la hausse du rendement au cours de la période de la revue revue. La réhabilitation de points d'eau constitue une partie substantielle du total des points d'eau réalisés (32 %).mais force est de constater que le taux de non fonctionnalité reste un problème de taille.

Accès à l'assainissement

La couverture en latrines familiales demeure très faible et n'atteint que 9 % en milieu rural et semi urbain. L'importance accordée à l'assainissement, et notamment l'assainissement en milieu rural, est négligeable sur la période sous revue. La plupart des projets d'hydraulique rural et semi urbaine de la DNH sont accompagnés d'une campagne de promotion de l'hygiène et de la promotion de latrines familiales, mais la part des ressources allouées à la promotion de l'hygiène et à l'assainissement demeure négligeable.

Le cadre de programmation et de suivi de l'eau potable et de l'assainissement

La programmation du secteur au cours de la période 2001-2006 est restée une programmation essentiellement basée sur les moyens et non sur des objectifs. En l'absence d'un programme national et d'une approche programmatique, les activités du secteur eau ont été réalisées sous forme de projets d'investissement sectoriels exécutés sans coordination, souvent selon des approches et des modalités d'exécution différentes. L'approche projet constitue également une charge administrative non négligeable pour la DNH en termes d'administration des différents financements.

En 2006, la DNH et la DNAPCPN se sont engagées sur la préparation du Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA) qui énonce la volonté du gouvernement de passer d'une démarche projet à une démarche programmatique sectorielle, L'objectif vise à renforcer la cohérence et l'efficacité dans les actions. Le PROSEA traduit une vision unique de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain. Dans le but de coordonner l'avancement et la concrétisation du PROSEA, un cadre de concertation entre les acteurs sectoriels a été formalisé et une feuille de route, adoptée lors de la revue sectorielle en 2007. Il constitue un outil clef dans le processus visant à rendre le secteur plus efficace et à créer les conditions pour la mise en œuvre graduelle d'une véritable approche programme dans le secteur.

Un pas important vers une approche programmatique a été pris avec l'élaboration d'un Budget Programme par Objectif et un premier CDMT couvrant la période 2008-2010 sur la base d'une estimation des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les OMD. Cependant il reste un travail substantiel à réaliser pour aboutir à une véritable approche programmatique, dont : le développement des fonctions et capacités de programmation au sein de la DNH et de la coordination entre les différents acteurs, la pleine fonctionnalité d'un système de suivi-évaluation basé sur la base de données SIGMA, le développement d'un mode de calcul univoque du taux d'accès à l'eau potable et l'inclusion dans le système de suivi des ouvrages réalisés hors du cadre de la DNH.

En ce qui concerne l'assainissement, un travail substantiel reste à faire pour permettre une véritable programmation et un suivi adéquat de la politique nationale et des stratégies sous-sectorielles.

Evolution des allocations budgétaires au secteur eau

Les dotations au secteur de l'AEPA ont augmenté de plus de deux fois au cours de la période de 2001 à 2006 : les dotations au secteur AEPA sont passées de 11,1 milliards de FCFA en 2001 (15 millions d'US$) à 27,6 milliards de FCFA en 2006 (environ 49 millions d'US$). Par rapport au budget national, le poids des allocations budgétaires au secteur a augmenté de 1,9 % en 2001 à 2,1 % en 2006. Le budget du secteur avait connu une réduction d'environ 17 % en 2002 due à la baisse

des financements extérieurs d'une part, et une diminution du financement intérieur, notamment du Budget Spécial d'Investissement (BSI) d'autre part. La croissance du budget du secteur à partir de 2003 est attribuable à une augmentation des financements des PTF (en moyenne 31 %) et du gouvernement (en moyenne 33 %) entre 2003 et 2006

Evolution de l'exécution budgétaire du secteur eau

La performance budgétaire du secteur est modeste au cours de la période 2001-2006. En moyenne, le taux d'exécution budgétaire dans le secteur s'élève à 63 %, mais a fluctué au cours de la période observée. On constate en particulier une mauvaise performance du financement extérieur et notamment une mauvaise exécution sur les prêts, dont le taux d'exécution est de 45 % en moyenne. La faible performance de l'exécution des prêts s'explique partiellement par les retards encourus dans la satisfaction des conditionnalités du premier décaissement des prêts et le démarrage timide des nouveaux projets/programmes. Le taux d'exécution sur les dons avoisine 68 % en moyenne pour la période de la revue. L'exécution des financements extérieurs est aussi sujette à une planification parfois irréaliste des décaissements et aux lenteurs administratives dans la passation de marche. Selon la DNH, d'autres explications existent aussi : certaines entreprises connaissent des difficultés à exécuter correctement les marchés, la contribution des collectivités et des usagers à l'investissement initial entraine des retards, ainsi que des lenteurs au niveau des non objections.

L'exécution des dépenses sur financement intérieur s'est nettement améliorée au cours de la période. Il a atteint un taux d'exécution de presque 100 % en 2005 et 2006. Les problèmes par rapport à l'exécution des ressources intérieures au cours de la période 2001-2004 se situent surtout au niveau du BSI alors que l'exécution du budget ordinaire a constitué en moyenne 96 %.

L'engagement du Gouvernement du Mali exprimé en termes de ressources internes mises à la disposition du secteur est assez important (17% des ressources totales exécutées). Bien que la part des dépenses réalisées sur financement intérieur en pourcentage du total des dépenses exécutées dans le secteur soit restée relativement stable au cours de la période 2001-2006, les ressources mises à la disposition du secteur sur financement intérieur ont augmenté sensiblement en termes réels de 2003 à 2006.

La plupart des investissements sont financées sur ressources externes. En moyenne, les ressources extérieures ont financé 88 % des investissements du secteur de 2001 à 2006. Les projets nationaux financés sur ressources propres de l'Etat sont relativement peu nombreux et ne constituent qu'une petite partie du volume financier global. Les dépenses exécutées sur financement extérieur ont augmenté de plus de quatre fois en termes réels de 2003 à 2006, allant de 3,3 milliards de FCFA en 2003 à 14,7 milliards de FCFA en 2006.

Pratiquement toutes les dépenses exécutées sont consacrées à l'investissement. Au cours de la période 2001-2006, les dépenses d'investissement s'élèvent en moyenne à 94 % et les dépenses liées au fonctionnement ne représentent donc que 6 % des dépenses totales exécutées. Deux tiers du budget de fonctionnement sont consacrés au frais de personnel. Le niveau des ressources pour les achats de biens et services du secteur est ainsi extrêmement faible (moins de 2 % des dépenses totales entre 2001 et 2006), ce qui affecte la capacité de l'administration à exécuter ses tâches régaliennes.

Les budgets de fonctionnement consacrés aux DRHE ne leur permettent pas d'exécuter leurs tâches régaliennes. Au cours de la période 2001 à 2006, le budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE représente moins d'un quart (22 %) en moyenne par an du budget de fonctionnement hors salaires alloué au secteur d'AEPA et seulement 0,2 % en moyenne du budget total alloué au secteur d'AEPA. Les faibles budgets alloués aux DRHE sont aussi à la source des

problèmes auxquels la DNH est confrontée pour rendre opérationnels les services sous-régionaux, établis dans chaque région depuis 2004.

La contribution financière des communes et des bénéficiaires aux investissements est décroissante et le système de paiement de l'eau n'est pas systématiquement appliqué. Selon la DNH, la contribution à l'investissement initial cause des problèmes et il a été proposé au gouvernement de remplacer la contribution existante à l'investissement initial (communes : 10 % et bénéficiaires : 5 %) par une contribution qui financera à 80 % un fonds de roulement pour l'exploitation de l'ouvrage en question et 20 % pour un fonds national de l'eau. Le modèle de contribution proposé implique une diminution de la contribution financière des bénéficiaires/communes (de 5 % actuellement en vigueur à 1-3% selon le type d'ouvrage).

Le système de paiement de l'eau ne fonctionne pas d'une façon optimale au regard du taux élevé de non fonctionnement des ouvrages. En ce qui concerne l'exploitation et la maintenance, les bénéficiaires sont tenus à la prise en charge de tous les frais d'exploitation, d'extension et de renouvellement des équipements hydrauliques ayant une durée de vie de moins de 20 ans.

Financement de l'assainissement

Une analyse exhaustive du financement du secteur de l'assainissement en milieu rural est particulièrement difficile. Les activités d'assainissement (évacuation des excrétas) sont intégrées le plus souvent dans les projets d'hydraulique sur financement extérieur, mais ne sont pas documentées séparément. Le mandat de l'assainissement a été transféré à la DNACPN du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement il y a quelques années. Bien qu'il soit attendu que la DNACPN accorde plus d'importance à l'assainissement en milieu rural dans les années à venir, force est de constater que pour le moment, les projets de la DNACPN n'ont concerné que le milieu urbain. L'enveloppe budgétaire du sous-secteur de l'assainissement est modeste et n'atteint que 2,3 milliards de FCFA en 2006, soit moins de 0,2 pourcent du budget national

Observations clefs par rapport à la gestion des finances publiques

La préparation du budget du secteur AEPA est éclatée entre Ministère des Finances et Ministère du Plan. Les modalités, les intervenants et le calendrier de préparation sont différents pour le budget de fonctionnement et le budget d'investissements et crée ainsi un risque de manque de cohérence entre les deux budgets.

La qualité des projections des financements extérieurs par le MPAT est faible ce qui nuit à la prévisibilité du financement de secteur. Ceci pour plusieurs raisons : (1) la sur-programmation des dépenses par les chefs de projets, (2) le manque de fluidité dans le circuit d'informations retarde la disponibilité des informations budgétaires, et (3) la non prise en compte de l'approbation de nouveaux projets par les partenaires.

Cependant, depuis 2007, plusieurs mesures ont été prises en vue d'améliorer le cycle de planification du budget et il est attendu que l'introduction de l'approche budget programme et d'un CDMT contribue à améliorer la situation.

Pour le secteur de l'eau et l'assainissement, il existe des retards importants dans l'exécution de la passation des marchés. Selon une enquête menée par le Commissaire de Développement Institutionnel, le délai entre la production des documents d'appel d'offre et l'enregistrement du marché peut aller de 110 jusqu'à 150 jours au niveau national. Cependant, la DNH a constaté que ce processus dans le cadre du secteur de l'AEPA dépasse souvent 150 jours.

Le suivi budgétaire des activités du secteur eau est faible, aussi bien au niveau de la collecte que l'exploitation des données. L'organisation du suivi du budget et de la performance est très complexe et implique de multiples acteurs en charge de la collecte, du traitement et de la documentation des informations (DNH, DHRE, CPS, DAF, et DNPD).

Le système de suivi et d'évaluation financière ne permet pas un contrôle performant de la gestion budgétaire du secteur. Il manque un logiciel rassemblant toutes les données financières sur les ressources intérieures et extérieures au sein de la DNH. De plus, la DNH n'est pas encore en mesure d'évaluer la performance du secteur selon les objectifs inscrits dans le BPO due à une absence des indicateurs précis aux niveaux financier et physique.

Conclusions Principales

En résumant, l'analyse du secteur AEPA a permis de mettre en relief plusieurs réalisations et défis, à savoir : (i) l'atteinte des objectifs du Gouvernement de passer de 50 à 82 % d'accès sera difficile mais reste probable; (ii) les dotations au secteur en termes réels ont augmentés de plus de deux fois au cours des derniers 6 ans; (iii) l'augmentation des dépenses dans le secteur s'est traduite par une augmentation des ouvrages réalisés ; (iv) le développement du secteur est limité par une faible performance budgétaire et non pas un manque de financement ; (v) la faiblesse des budgets de fonctionnement se traduit par les problèmes relatifs a la pérennité des investissements et à la durabilité des équipement, ce qui nuit à l'efficacité du secteur ; (vi) les systèmes traditionnels de gestion des ouvrages doivent être absolument repensés sur la base des leçons apprises et les nouveaux systèmes développés avec les intéressés eux-mêmes; (vii) le secteur est bien engagé dans l'approche programme vers l'harmonisation et l'alignement conformément à la Déclaration de Paris. (viii) l'assainissement reste négligé. La couverture en latrine familiale demeure faible; et (viv) la mobilisation des ressources au-delà de l'Etat est indispensable à une croissance accélérée du développement du secteur.

Lors des conclusions ressortant de la revue, un nombre des recommandations ont été proposées qui visent à compléter les recommandations déjà faites par la DNH dans le cadre de l'élaboration du CDMT 2007-2009 et du BPO et qui ont été intégrées dans la feuille de route :

Renforcement des institutions clefs dans l'AEPA

L'introduction de l'approche budget-programme constitue un changement fondamental par rapport à la manière dont la programmation et le suivi des activités se sont faits dans le secteur jusqu'à maintenant.
Recommandation : Un plan de formation devrait être élaboré et mis en œuvre spécifiquement par rapport à l'élaboration et au suivi du budget programme de la DNH. Ce plan devrait inclure non seulement les cadres de la DNH au niveau national et régional mais aussi la DAF et la CPS du MMEE.

Renforcement des outils de gestion pour une plus grande efficacité dans le secteur

Il y a un besoin crucial de développer des outils et de former les cadres de la DNH dans la budgétisation des ressources annuelles requises par chacune des divisions de la DNH. Il serait aussi important de développer des normes pour le rapport entre l'investissement et les dépenses récurrentes ce qui permettra d'assurer qu'un minimum de ressources devrait être affecter aux dépenses courantes.
Recommandation : Développer un outil de programmation budgétaire des activités de la DNH au niveau national dans la perspective de renforcer la DNH dans la budgétisation des ressources requises pour le fonctionnement (notamment le suivi et les tâches régaliennes).

Des retards sont encourus dans l'exécution des marchés dans l'année budgétaire prévue. La non réalisation ou la réalisation partielle des marchés prévus au cours d'une année budgétaire joue aussi négativement sur la consommation des fonds de contrepartie et, pour les investissements sur financement intérieur, ce qui entraine parfois l'annulation des crédits non réalisés à la fin de l'année budgétaire.
Recommandation : Il importe de développer des modalités d'anticipation dans la préparation et le lancement des dossiers d'appel d'offres, le dépouillement des appels offres et la préparation des contrats.

En ce qui concerne l'élaboration du budget de fonctionnement, à ce jour, les DRB préparent le budget de fonctionnement hors salaires des DRHE dans le cadre des « pré-arbitrages » sans connaître le niveau de financement disponible dans le BSI pour la région. Par ailleurs, jusqu'à maintenant, les DRHE ne connaissent pas l'état d'exécution de certaines dépenses de fonctionnement hors salaires, notamment celles pour lesquelles la passation de marchés se fait au niveau de la DAF. Pour obtenir des informations, les directeurs des DRHE ont été souvent obligés de venir à Bamako pour recueillir les informations directement auprès de la DAF.
Recommandation : Au regard de la forte augmentation des dotations budgétaires pour les DRHE dans le budget 2008, la DNH, la DRHE et le DRB devraient formaliser un échange d'informations qui permettrait aux DRHE de renforcer la planification et le suivi budgétaire.

Rendre les dépenses AEPA plus efficientes et efficaces.

Une certaine promotion de l'hygiène et de l'assainissement se fait aujourd'hui comme une partie du processus d'information/sensibilisation des bénéficiaires lors de la réalisation d'un point d'eau. Dans beaucoup de cas, cette promotion se limite cependant aux aspects d'hygiène et d'assainissement autour du point. Une expérience intéressante qui pourrait également inspirer ce processus a été faite au Ghana à travers le programme de lavage des mains. Il est à remarquer que le Ministère de la Santé au Mali a une grande expérience en matière d'hygiène et de promotion de la santé publique et il serait ainsi souhaitable de l'impliquer dans une telle démarche.

Recommandation : En vue de renforcer l'impact des investissements en hydraulique en termes de santé publique et de promouvoir la construction d'ouvrages d'assainissement individuels, la DNACPN et la DNH devraient accorder plus d'importance à la promotion de l'hygiène et la promotion de l'assainissement à travers le développement d'approches appropriées et leur intégration dans les programmes AEPA.

Le taux de non fonctionnalité des pompes à motricité humaine demeurant très élevé dans la plupart des régions (34 % de panne en moyenne), la DNH s'est dans le cadre du PROSEA fixé comme objectif de réduire ce taux à 10 % à l'horizon 2015. Pour y arriver, il est prévu d'exécuter un grand nombre de réhabilitations. Etant donné que les DRHE disposent à partir de 2008 d'un budget de fonctionnement nettement supérieur au passé, la mise en œuvre d'un tel programme devrait être faisable.

Recommandation : Parallèlement à la mise en œuvre de programmes de réhabilitation d'ouvrages, il faudrait formaliser et mettre en œuvre un programme de suivi des ouvrages ainsi qu'un appui-conseil aux communes et aux bénéficiaires comme une partie intégrante des tâches régaliennes des DRHE. L'appui-conseil devrait également mettre l'accent sur le paiement de l'eau et la constitution d'une épargne pour faire face aux besoins d'entretien, de réparation et de renouvellement des équipements.

Bien que la revue annuelle constitue un outil important pour le secteur visant à soutenir le dialogue et le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et du MEF, l'organisation périodique des réunions entre la DNH et les PTF permettra une meilleure concertation sur le déroulement des activités.

Recommandation : *Des réunions régulières au cours de l'année entre la MMEE/DNH et les PTF renforceront le dialogue et l'harmonisation et l'alignement des appuis sous financement externe conformément à la Déclaration de Paris.*

Augmenter le volume des investissements

Pour la mise en œuvre efficace du PN-AEPA et l'atteinte des objectifs sectoriels, il a été proposé de créer une Agence Malienne de l'Eau Potable et de l'Assainissement (cette intention est soutenue par une déclaration politique du 31 Décembre 2004). Cette proposition reste encore en étude et il n'est pas possible de se prononcer sur le bien-fondé d'une telle structure mais il n'est *a priori* pas évident de concilier la création d'une telle agence avec la décentralisation. Il conviendrait cependant d'entamer une réflexion sur la possibilité de mobiliser d'autres acteurs pour financer le développement du secteur et de développer des modèles du type Partenariat Public Privé. Finalement le financement des points d'eau en panne doit faire l'objet d'une réflexion.
Recommandation : *Des réflexions devraient être engagées en vue de stimuler d'autres partenaires à investir dans le secteur de l'AEPA.*

Selon les informations disponibles, l'accès à l'eau potable dans les milieux semi urbains est plus faible qu'en milieu rural. Une majorité des centres ruraux et semi-urbains ne disposent pas encore de systèmes d'adduction d'eau et les systèmes existants sont dans beaucoup de cas sous-dimensionnés ou avec des bornes fontaines non fonctionnelles et ne couvrant que partiellement les besoins en eau potable des populations.
Recommandation : *Un programme visant spécifiquement l'alimentation et l'assainissement des centres ruraux et semi urbains devrait être développé.*

1 INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable et à un meilleur assainissement accompagné d'une éducation en hygiène constituent des préalables à une amélioration de la santé et de la productivité économique des ménages et offrent des opportunités croissantes pour l'éducation et l'emploi, surtout pour les femmes et les filles. En effet, le manque d'accès à l'eau potable et un bon assainissement entraîne de graves conséquences dans le domaine de la santé, l'éducation et du développement économique. Les maladies dues à l'insalubrité du milieu et à l'insuffisance de services d'eau potable et d'assainissement telle que la diarrhée, le paludisme, le choléra figurent parmi les principales causes de mortalité et de morbidité infantiles au Mali. Ces maladies affectent aussi la couche active de la population qui est le moteur du développement du pays.

La présente revue des dépenses publiques dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi urbain a pour but d'appuyer le gouvernement du Mali dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

Conformément à ses termes de référence, la revue porte sur une analyse de l'évolution du secteur au cours de la période 2001-2006 dans le but de mettre en évidence le cadre institutionnel et financier dans lequel les investissements du secteur ont été faits. Sur la base de cette analyse et d'une estimation de défis en termes d'atteinte des objectifs du secteur, la revue aura de façon participative à suggérer des actions susceptibles d'augmenter la capacité d'absorption des investissements et de rendre le secteur plus efficient.
La présente revue se déroule dans trois autres pays de la sous-région, à savoir le Burkina Faso, le Ghana et l'Etat de Kaduna au Nigéria, ce qui permet de mettre en perspective l'évolution du secteur au Mali et de comparer ses performances par rapport à d'autres pays de la sous région.

Depuis 2004, le Mali s'est engagé dans un processus d'une refonte fondamentale du secteur AEPA à travers l'élaboration d'un Programme Sectoriel Eau et Assainissement qui vise à passer d'une approche projet à une approche programme conformément à la Déclaration de Paris. Un CDMT Eau 2008-2010 et un budget programme par objectif y correspondant ont été développés et une feuille de route pour la poursuite du processus de mise en œuvre du programme national a été adoptée en 2007. Les recommandations faites par la revue viennent en complément aux actions déjà identifiées dans la feuille de route.

2 ETAT DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT

2.1 NORMES ET TECHNOLOGIES UTILISEES

La norme pour l'approvisionnement en eau potable au Mali est un Equivalent de Point d'Eau Moderne (EPEM) pour 400 habitants[1]. Cette norme est définie sur une disponibilité en eau de 20 litres/jour/habitant avec un débit moyen de 8 m^3 par jour par ouvrage. Le niveau de service retenu au Mali est plus bas que dans les autres pays de la sous-région. Le nombre de personnes à desservir par point d'eau est par exemple de 250 habitants au Bénin et de 300 habitants au Burkina Faso. Le choix de technologie pour l'alimentation en eau potable est modulé en fonction des conditions naturelles (la disponibilité en eau), des conditions démographiques et économiques et des préférences des populations. Afin de mieux faciliter l'entretien et la réparation des moyens d'exhaure, le ministère chargé de l'eau a retenu trois pompes à motricité humaine pouvant être utilisées en fonction des spécificités des régions. Il s'agit des pompes Vergnet, Duba et India. Le tableau suivant montre les différentes technologies en fonction de la taille des localités.

Tableau no. 1 : Choix de technologie par agglomération

Technologie	**Village/fraction**		**Centres ruraux**		**Centres semi urbains**	
	400 - 2.000 hab.		**2.000 - 5.000 hab.**		**5.000 - 10.000 hab.**	
Forage équipé de PMH						
Puits moderne						
Système d'hydraulique villageoise ou pastorale améliorée[2]						
Adduction d'eau Sommaire[3]						
Adduction d'eau Potable[4]						

2.2 SITUATION DU SERVICE EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ET SEMI URBAIN

Il est estimé que 9,5 millions de maliens sur une population totale de 11,8 millions d'habitants vivent en milieu rural et semi urbain, soit au total 80,5 % de la population[5]. Cette tranche de la population vit ainsi dans le périmètre dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE). Le reste de la

[1] 1 EPEM correspond à 1 forage équipé d'une pompe à motricité humaine, à un puits moderne et 1 borne fontaine. Une Adduction d'Eau Sommaire (AES) est estimée à 5 EPEM en moyenne et une Adduction d'Eau Potable (AEP) à 10 EPEM en moyenne.

[2] Principalement des micro-réseaux alimentés par des pompes solaires.

[3] Systèmes d'approvisionnement en eau potable avec un petit réseau de distribution et un nombre limité de bornes fontaines.

[4] Systèmes d'approvisionnement en eau potable par réseau et par des bornes fontaines et des branchements privés.

[5] Projections basées sur le recensement national datant de 1998. Base de données SIGMA. MMEE/DNH.

population, soit environ 2,3 millions d'habitants, vit dans des centres à caractère urbain (centres de plus de 10.000 habitants) dont la gestion et le développement du service de l'eau sont concédés à la société Energie du Mali (EDM)[6].

Tableau no. 2 : Répartition de la population malienne par agglomération[7]

Catégories de centres	**Nombre**	**% de population**
Villages/fractions/sites (population inférieure à 2000 hab.)	10.029	53
Centres ruraux (population entre 2.000 et 5.000 hab.)	588	17
Centres semi urbains (population entre 5.000 et 10.000 hab.)	173	11
Centres urbains (population supérieure à 10.000 habitants)	99	19
Total Mali	10.889	100

La population dans la zone d'intervention de la DNH pour l'hydraulique rurale et semi urbaine se décompose comme suit :

Tableau no. 3 : Répartition de la population par agglomération (hors périmètre EDM)

	Population 2006	**% de la pop. Totale**
Villages/fractions/sites (population inférieure à 2000 hab.)	6.280.061	65,43
Centres ruraux (population entre 2.000 et 5.000 hab.)	2.014.359	20,99
Centres semi urbains (population entre 5.000 et 10.000 hab.)	1.303.409	13,58
Total milieu rural et semi urbain	9.597.829	100,00

En fin 2006, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural varie de 50 % à 68% [8] **selon les sources.** Selon l'estimation la plus basse, il y aurait ainsi, 4,8 millions d'habitants vivant en milieu rural et semi urbain qui auraient accès à l'eau potable sur une population totale de 9,5 millions. La répartition géographique des ouvrages révèle de grandes disparités en ce qui concerne le taux d'accès à l'eau potable dans les régions, variant ainsi de 29 % à 59 % en 2006, selon les estimations basées sur la base de données SIGMA. Le taux d'accès dans les régions du nord du Mali (Tombouctou, Kidal et Gao) est à relativiser car dans les zones semi-désertiques il n y a pas dissociation entre les systèmes d'approvisionnement en eau potable pour la population et les systèmes à vocation pastorale.

[6] Société anonyme dont le capital est détenu à 60 % par l'Etat et à 40 % par un investisseur privé.
[7] Source : Base de données SIGMA. DNH.
[8] Calcul fait par les consultants sur la base des informations disponibles dans le SIGMA et les rapports annuels de la DNH. Vu les faiblesses actuelles de la base de données SIGMA, ce calcul est contestable tout comme le taux d'accès officiel de la DNH se chiffrant à 63 %. L'enquête ELIM (2007) indique un taux d'accès à l'eau potable de 68 % en milieu rural et semi urbain.

Tableau no.4 : Taux d'accès à l'eau potable par région (2006)

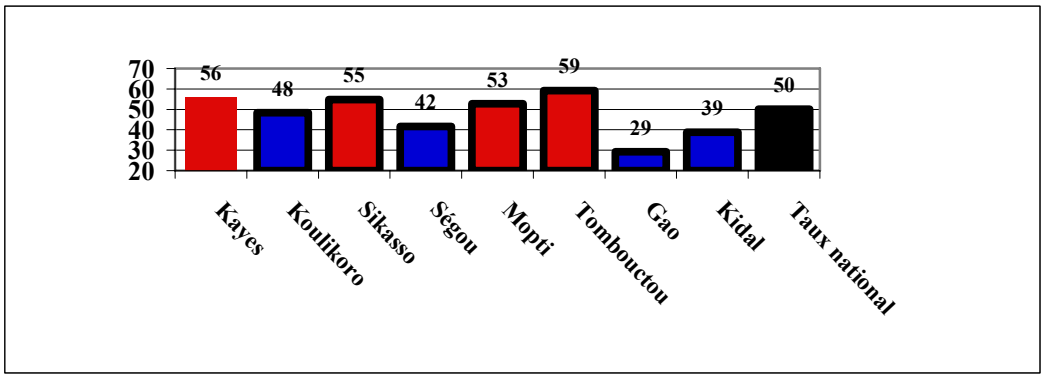

Le parc d'ouvrages hydrauliques en place est constitué à 87 % de forages équipés de pompes à motricité humaine et de puits et à 13 % d'ouvrages avec bornes fontaines. En 2006, le nombre total d'ouvrages hydrauliques se chiffrait à plus de 29.000 ouvrages répartis sur 15.600 pompes à motricité humaine, 9.800 puits modernes/puits citernes et 3.700 bornes fontaines. Le fait que seuls 13 % des ouvrages sont des bornes fontaines indique que la tranche de la population vivant dans des centres de 2.000 à 10.000 habitants est sous-équipée par rapport à la population en milieu rural et/ou qu'elle dispose d'un parc d'ouvrages qui, pour une certaine partie, est peu adapté au contexte semi urbain. Le sous-équipement actuel et futur des centres ruraux et semi urbains est confirmé dans le Plan National d'Accès à l'Eau Potable de 2004.

Tableau no. 5 : Répartition des ouvrages hydrauliques par type de technologie (2006)

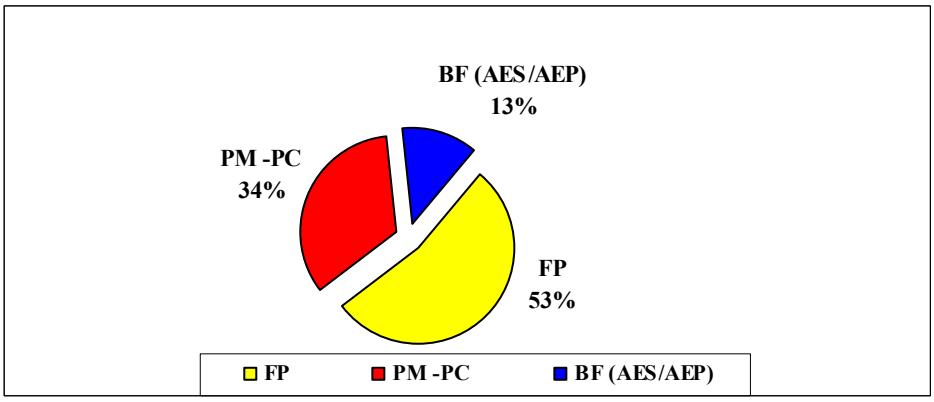

Entre 2001 et 2006, il est estimé, sur la base des infrastructures réalisées, que le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et semi urbain au Mali a augmenté d'environ 1 % par an[9], ce qui constitue une performance assez faible en comparaison de certains pays de la sous région. Il est estimé que les investissements réalisés entre 2001 et 2006 ont permis à peine de couvrir l'évolution démographique, c'est-à-dire que les investissements réalisés ont permis de desservir 1,15 millions de personnes additionnelles sur une population qui a augmenté de 1,16 millions. Au

[9] Le taux d'accès à l'eau potable indique la tranche de la population ayant en principe accès à l'eau potable sur la base de la norme de desserte par EPEM (400 habitants/PEM). Le taux d'accès se distingue ainsi du taux d'équipement qui ne prend pas en compte les ouvrages non fonctionnels et les agglomérations dans lesquelles il y a un suréquipement par rapport au niveau de service escompté. La définition précise et détaillée du taux de desserte au Mali demeure un travail à faire.

regard des objectifs à atteindre dans le cadre du CSLP (73 % en 2012) et des OMD (82 % en 2015), il est évident que les performances du secteur doivent être significativement améliorées.

Tableau no.6 : Evolution de la population desservie 2001-2006 (hors périmètre EDM)

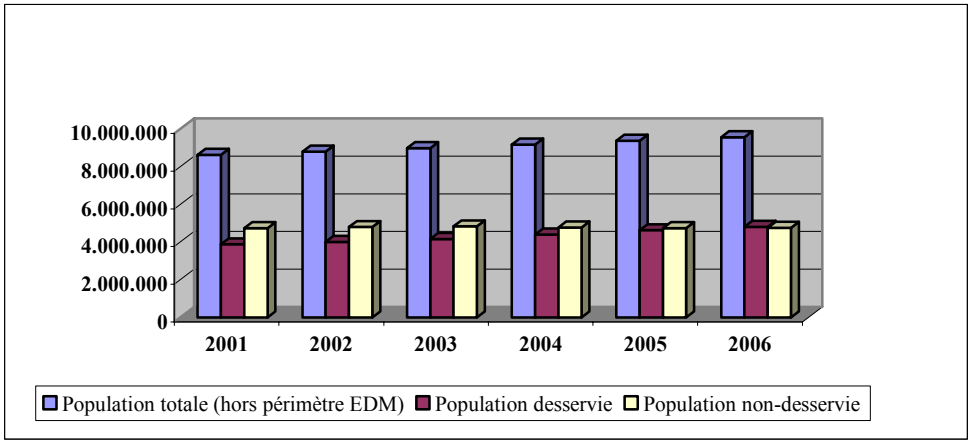

La durabilité des investissements demeure un défi important pour le secteur. Le taux de panne global des ouvrages d'approvisionnement en eau potable est d'environ 30 % en 2006. Cela signifie que 8.700 ouvrages sont non fonctionnels sur un total de 29.000 (exprimés en EPEM). Le problème de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques est ainsi de taille et ces ouvrages non fonctionnels représentent plus de 100 millions de US$ d'investissement non valorisé. Le taux de non fonctionnalité varie de 13 % pour les bornes fontaines à 34 % pour les pompes à motricité humaine. Ainsi, sur un parc total de 15.596 pompes à motricité humaine en 2006, plus de 5.300 pompes ne fonctionnent pas. Les puits modernes connaissent également un taux de non fonctionnalité important, estimé à 29 %, principalement en raison du tarissement saisonnier des ouvrages. La problématique de la non fonctionnalité des ouvrages n'a pas fait l'objet d'étude approfondie par l'Administration. Cependant, selon la DNH, ces problèmes seraient dus au vieillissement des infrastructures et des systèmes d'exhaure, à l'effritement progressif des structures de gestion villageoise et de maintenance et à l'absence d'un suivi et d'un appui régulier des communautés. Bien qu'il soit évident que le niveau élevé de non fonctionnement s'explique par un nombre de facteurs variés, il est cependant clair qu'il reflète aussi les limitations du modèle de gestion communautaire, basé sur le volontariat. Une réflexion a commencé au sein de la DHN dans la recherche de modèle de gestion alternative et innovante et certaines expériences de gestion privée des pompes à motricité humaine ont commencé dans plusieurs régions du Mali, ce qui est très encourageant.

Il existe une grande variation entre les régions en ce qui concerne la fonctionnalité des ouvrages (voir tableau 7). Le taux de non fonctionnalité des pompes à motricité humaine est notamment très élevé dans les régions de Ségou et de Gao (48,5 %), de Koulikoro (39) et de Kidal (41 %). Le taux élevé d'ouvrages en panne dans la zone pastorale (Kidal, Gao, Tombouctou) pourrait être lié au fait que les PMH ne constitue pas la technologie la plus adaptée à ces zones pastorales où l'eau doit servir aussi bien à la consommation humaine qu'à l'abreuvement du bétail. Le taux de panne relativement bas dans la région de Sikasso s'explique principalement par les efforts consentis pour l'établissement d'un réseau d'artisans réparateurs en collaboration avec la société de coton CMDT. Par ailleurs, la formule de suivi technique et financier des systèmes d'adduction d'eau par des conseillers et auditeurs privés (STEFI), qui a été développé et mis en œuvre par la DNH, semble avoir contribué à un meilleur entretien, ce qui atteste d'un bon niveau de fonctionnalité des systèmes à borne fontaine. Cet appui ne concerne toutefois qu'environ 30 % des systèmes AES et AEP, laissant la grande majorité de ces systèmes sans un suivi/appui

professionnel régulier.

Tableau no. 7 : Taux de non fonctionnalité des ouvrages

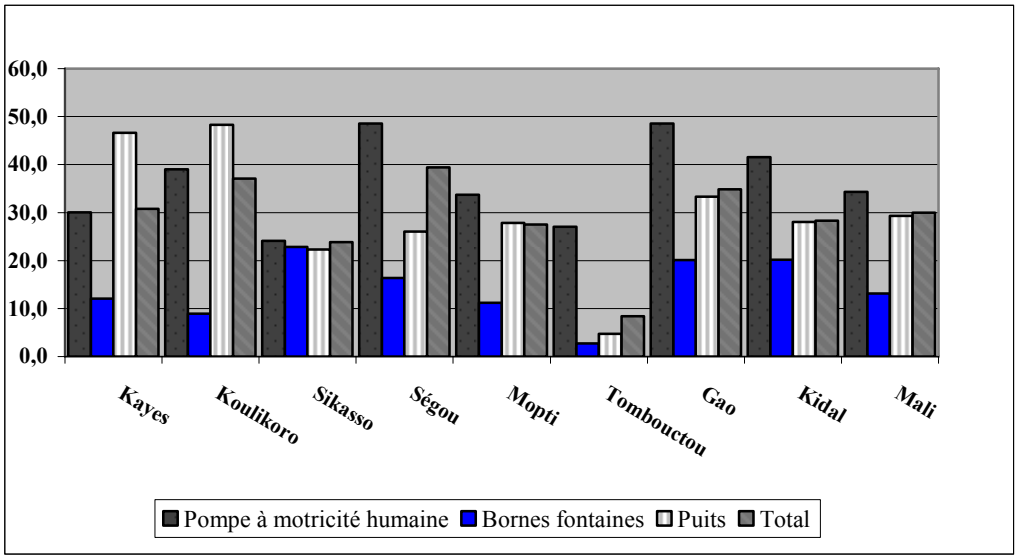

Source : Base de données SIGMA, 2007

La capacité du secteur, calculé en nombre d'ouvrages (EPEM), réalisés entre 2001 et 2006 est de 750 points d'eau potable par an en moyenne. Celle-ci varie beaucoup d'une année sur l'autre de 355 à plus de 1.200. Comme le montre le tableau 7 ci-dessus, la réhabilitation de points d'eau constitue une partie substantielle du total des points d'eau réalisés. Pendant la période 2003 à 2006, les réhabilitations constituent 32 % de l'ensemble des réalisations. En dépit des efforts consentis, le taux de non fonctionnalité reste un problème de taille comme montré plus haut. Bien que le nombre d'ouvrages réalisés reste modeste, on constate cependant une tendance à la hausse du rendement sur la période sous revue.

Tableau no. 8 : Nombre d'ouvrages réalisés de 2001 à 2006 (hors périmètre EDM)

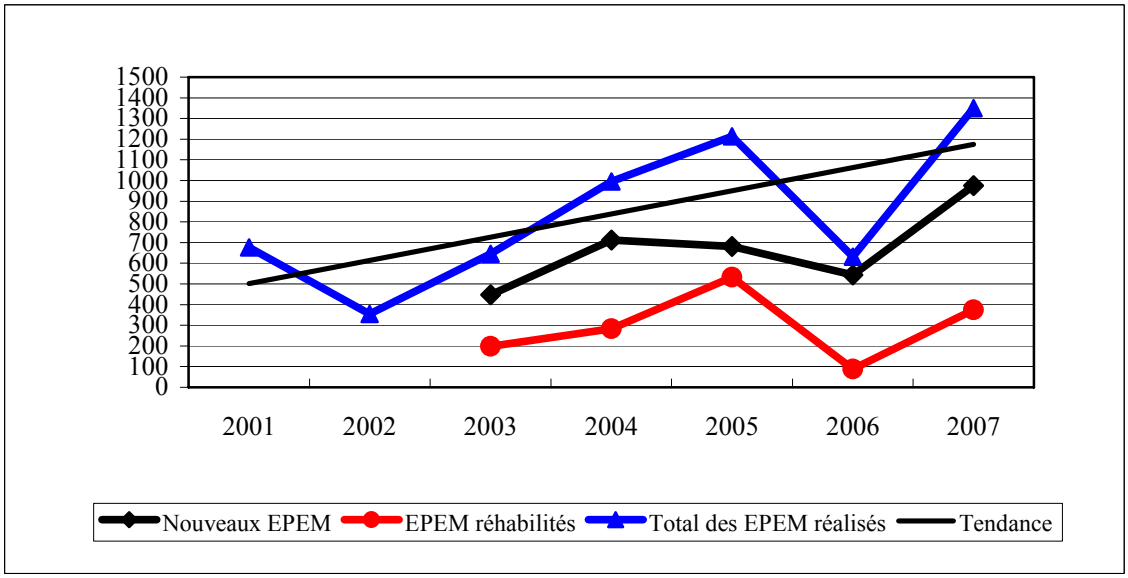

Source : Rapports annuels de la DNH

2.3 ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET SEMI URBAIN

La situation des maladies liées à l'eau et à l'assainissement est préoccupante au Mali. Premièrement, la prévalence des maladies liées à l'eau et à l'assainissement reste élevée. Deuxièmement, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 219 (2004) pour mille naissances vives (en 1990 elle était de 250), ce qui signifie que presque un enfant sur quatre meurt avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Les maladies diarrhéiques contribuent dans une grande mesure à cette mortalité. Les helminthiases (infestation des vers intestinaux), qui font partie de cette catégorie des maladies, contribuent également au retard de croissance qui est aussi très élevé : 38% d'enfants de moins de 5 ans (1996-2004) souffrent de retard de croissance modéré et grave[10].

La couverture en latrines familiales demeure très faible et n'atteint que 9 % en milieu rural et semi urbain[11]. L'Enquête Démographique et de la Santé 2001, qui constitue une des seules sources d'information sur l'évolution de l'assainissement liquide, indique une couverture de 15 % sur l'ensemble du territoire du Mali couvrant un taux de couverture de 33 % en milieu urbain contre 9 % en milieu rural. Selon une analyse faite en 2006[12], le nombre de ménages n'ayant pas accès à une latrine hygiénique se chiffrerait à environ 1,82 millions en 2006.

La couverture en latrines en 2001 par région se présente comme suit :

Tableau no. 9 : Couverture en latrines familiales en % (2001)

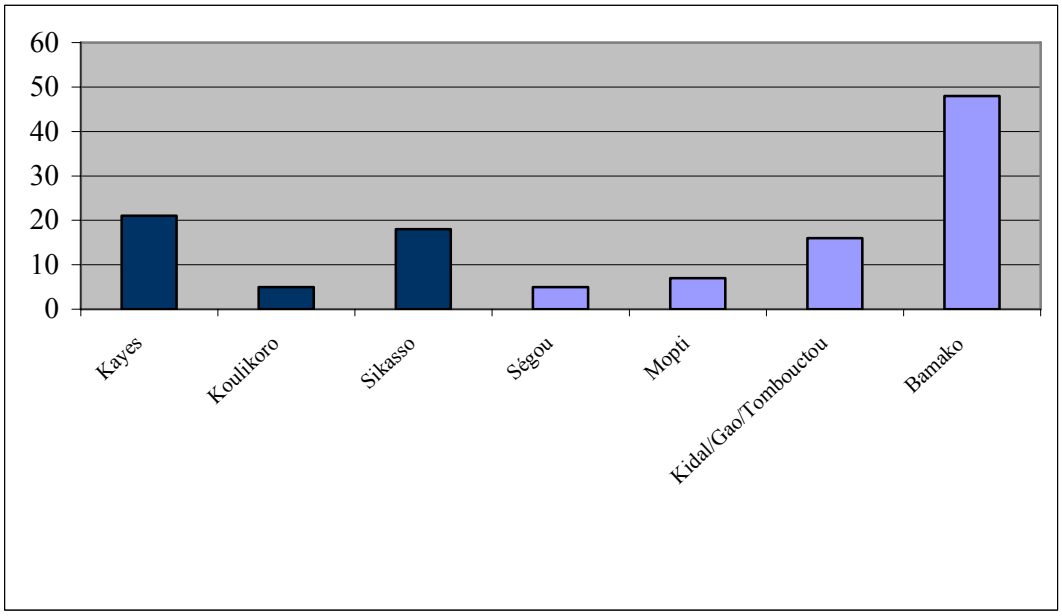

L'importance accordée à l'assainissement, et notamment l'assainissement en milieu rural, est négligeable sur la période de la revue. La plupart des projets d'hydraulique rural et semi urbaine de la DNH sont accompagnés d'une campagne de promotion de l'hygiène et de la promotion de latrines familiales, mais la part des ressources allouées à la promotion de l'hygiène et à l'assainissement demeure négligeable. Il est estimé que ces ressources ne dépassent rarement un dixième de l'enveloppe budgétaire globale. Au cours de la période de la revue, la DNACPN n'a pas eu à exécuter un seul projet dans le domaine de l'assainissement en milieu rural.

[10] Source : Appui Institutionnel aux Secteurs Eau et Assainissement. PASEPARE. 2006.
[11] Enquête Démographique de Santé 2001. Ministère de la Santé. République du Mali.
[12] Document de Programme. Appui au secteur eau potable, assainissement et ressources en eau Phase 1. Danida/MMEE. 2006

L'ensemble de ses efforts ayant été focalisé sur le milieu urbain. L'adoption du PROSEA a donné une nouvelle dynamique à l'assainissement. La DNACPN a lancé un certain nombre d'actions visant à donner une place plus importante à l'assainissement dans les investissements réalisés au Mali.

3 CADRE INSTITUTIONNEL ET STRATEGIQUE

3.1 CADRE STRATEGIQUE ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR

La *Politique nationale de l'eau*, adoptée en février 2006, énonce l'approche sectorielle basée sur les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et les orientations stratégiques sur lesquelles porteront particulièrement les efforts pour le développement du secteur de l'eau.

La Stratégie nationale pour l'alimentation en eau potable dans les centres ruraux et semi urbains, adoptée en mars 2000, a pour objectif la mise en œuvre d'approches, de principes et de concepts appropriés pour contribuer au développement durable de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement notamment vis-à-vis du financement, de l'exécution, de l'exploitation et de la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Les éléments essentiels de la stratégie sont décrits dans l'encadré no. 1. La stratégie est accompagnée par un certain nombre d'outils d'aide à la décision tels qu'un guide méthodologique, une base de données des points d'eau (SIGMA), des plaquettes communales et des ortho-photoplans. La stratégie, qui depuis son adoption est largement appliquée par les acteurs du secteur, a été révisée en 2007 en vue de prendre en compte le Code de l'Eau (voir ci-dessous) et pour mieux s'adapter au processus de décentralisation[13].

Encadré no. 1 : Principes de la stratégie nationale en matière d'approvisionnement en eau potable

- *Un désengagement de l'Etat des fonctions opérationnelles notamment de réalisation et de gestion d'ouvrages, et un recentrage de l'Administration sur ses activités régaliennes habituelles, et les fonctions de conseil et de contrôle du service public de l'eau*
- *Le transfert de compétences de maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales*
- *L'approche par la demande, c'est-à-dire que les bénéficiaires formulent une demande pour un appui à une infrastructure d'hydraulique rurale et décident du niveau de service souhaité*
- *La participation financière des bénéficiaires et des collectivités locales à l'investissement initial ainsi que le paiement de la consommation en eau*
- *La création d'associations d'usagers disposant de la personnalité juridique, en remplacement des anciens comités de gestion informels*
- *L'implication du secteur privé et une professionnalisation par rapport à la réalisation, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau potable.*

Le Code de l'Eau, adopté en 2002, jette les bases d'une nouvelle réglementation du secteur concernant la gestion des ressources en eau. Il consacre le principe de la domanialité publique de l'eau et de ses utilisations prioritaires, en mettant au premier rang la satisfaction des besoins en eau potable. Il désigne l'Etat comme le gestionnaire principal des ressources hydrauliques et précise les modalités de gestion et de protection des ressources en déterminant les droits et obligations de l'Etat, des collectivités locales et des usagers.

[13] La version révisée de la stratégie a été soumise au Gouvernement pour approbation.

La Politique Nationale d'Assainissement ainsi que les stratégies sous-sectorielles nationales d'assainissement (déchets liquides, eaux pluviales, déchets solides, déchets spéciaux) sont en cours d'élaboration. Il est prévu que ces documents seront présentés pour approbation avant la fin de 2008.

Un plan d'action GIRE (PAGIRE) a été validé au cours du premier semestre 2007 et a été soumis au gouvernement pour approbation. Il s'agit d'un plan d'action multisectoriel très ambitieux et qui implique un grand nombre d'acteurs différents. Son pilotage et son financement reste à clarifier.

Depuis plus de 10 ans, l'évolution du secteur de l'eau a été fortement marquée par le processus de décentralisation qui s'est matérialisé à travers l'adoption en 1995 de la loi portant Code des Collectivités Locales et des textes d'application y relatifs. Cette loi prévoit le transfert aux collectivités locales de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Ce transfert de compétences implique que : 1) les communes assurent la responsabilité de la planification, de la conception, de la réalisation et du contrôle de l'exploitation de toutes les infrastructures hydrauliques sur leur territoire ; 2) les Conseils de Cercles peuvent jouer un rôle dans le cas d'infrastructures concernant plusieurs communes ; 3) la réalisation, la gestion et l'entretien des infrastructures doivent être confiés à des opérateurs privés sur commande de la commune et sous le contrôle de légalité par l'Etat ; et 4) les services déconcentrés de l'hydraulique ont un rôle d'appui/conseil auprès des collectivités locales et la maîtrise d'ouvrage peut, si nécessaire, être déléguée aux services techniques.

3.2 ACTEURS DU SECTEUR

Un très grand nombre d'acteurs interviennent à différents niveaux dans l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. L'analyse suivante se limitera aux acteurs clefs, à savoir les ministères chargés de l'eau et de l'assainissement, les collectivités locales et le secteur privé.

Le Ministère des Mines et de l'Energie et de l'Eau à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique est l'institution gouvernementale principale pour l'eau potable et l'assainissement en milieu rural et semi urbain. La DNH dispose d'une structure centrale au niveau ministériel et de 9 directions régionales (Directions Régionales de Hydraulique et de l'Energie - DRHE). La DNH est dans la composition de son personnel toujours marquée par son passé de maîtrise d'ouvrage et de travaux en régie, ce qui se manifeste par la quasi-dominance de compétences techniques relatives à l'eau parmi les cadres de l'organisation. Les compétences en matière de sociologie, de planification physique et budgétaire et de suivi-évaluation sont largement sous représentées et dans certain cas non disponibles – voir également la section 3.3 ci-dessous sur la capacité de programmation et de suivi au sein de la DNH. Au niveau des directions régionales de l'hydraulique, il y a un manque important de personnel. Dans les DRHE, 64 % des postes ne sont pas pourvus ce qui constitue un élément de blocage non négligeable par rapport aux tâches qui leur incombent, y compris l'appui-conseil de celles-ci aux collectivités décentralisées.

Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement à travers la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances détient depuis quelques années le mandat pour la promotion de l'assainissement dans toutes ses formes. La DNACPN ayant surtout opéré en milieu urbain jusqu'à maintenant s'est engagée à plusieurs niveaux sur le développement du sous-secteur assainissement en milieu rural et semi-urbain (voir section 3.3 ci-dessous).

Le Ministère de la Santé dispose du savoir-faire en ce qui concerne les facteurs qui contribuent à la réduction de l'incidence des maladies liées à l'eau et l'hygiène. Il s'agit de la promotion des latrines familiales appropriées et à faible coût en milieu rural, la mobilisation

sociale, la communication pour le changement de comportement, la recherche sur la problématique de l'hygiène publique et la salubrité, l'IEC sur les risques sanitaires liés à l'insalubrité de l'habitat, la promotion du lavage des mains après l'usage des latrines ainsi que la construction et l'utilisation et l'entretien des latrines. Suite au remaniement institutionnel de l'assainissement, ce ministère n'est plus impliqué de façon systématique dans les activités du secteur.

Les collectivités décentralisées ont un rôle clef, mais qui est encore limité par un manque de capacité. En fait, si la maîtrise d'ouvrage communale est formellement reconnue par l'ensemble des partenaires, il n'existe pas une stratégie au sein de la DNH pour assurer le transfert complet des responsabilités aux communes. Cela n'a toutefois pas empêché, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la plupart des ouvrages hydrauliques du ministère chargé de l'eau aux collectivités territoriales sur la base d'un décret datant de 2002. Les premiers transferts ont montré la nécessité de mettre l'accent davantage sur la formation et la sensibilisation au niveau communal ainsi que le besoin d'un appui-conseil continu des collectivités en raison de leurs ressources financières et humaines très limitées.

Toutes les communes disposent en principe d'un Programme de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC) qui constitue la programmation quinquennale du développement communal, y compris le développement de l'eau potable. La plupart des projets exécutés par le gouvernement reconnaissent aujourd'hui en principe le PDSEC comme base sur laquelle la planification des ouvrages hydrauliques doit être faite. La prise en compte effective des priorités communales et des financements disponibles dans les communes demeure un des grands défis du secteur. La DNH souhaite apporter un appui à la planification du service de l'eau dans le cadre des PDSEC, mais le cadre méthodologique et les outils ne sont pas encore élaborés.

Le secteur privé et les ONG participent à la réalisation des travaux et à la fourniture des biens et services. Le secteur privé national et les ONG sont sollicités pour l'assistance technique aux communes et aux usagers dans le domaine de l'évaluation des besoins en eau, de l'initiation des projets communautaires, du suivi de l'exécution des travaux et de la définition des modalités d'exploitation et de suivi permanent des installations pour assurer la pérennité du service de l'eau. Il assure aussi la mobilisation et l'organisation des communautés pour la mise en place des structures opérationnelles capables de participer aux actions de planification des programmes d'approvisionnement en eau potable de leurs localités. Le secteur privé assure aussi l'entretien et la réparation des ouvrages et progressivement l'exploitation et la gestion des équipements à travers un contrat de gestion passé avec la commune ou avec les associations d'usagers d'eau (AUE).

Un réseau d'artisans réparateurs assurent l'entretien et la réparation des pompes à motricité humaine. La difficulté majeure relevée concerne le paiement de leurs prestations. Ils éprouvent souvent de grosses difficultés à se faire rémunérer pour ses prestations ; les Comités de gestion ne disposant pas souvent des ressources financières au moment où survient la panne[14].

La vulgarisation de latrines se fait à travers les ONG internationales nationales et par les organismes multilatéraux (Plan Mali, World Vision, Helvetas, Unicef, OMS). Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) et l'Unicef sont des acteurs importants pour le développement des latrines à faible coût et du matériel didactique pour l'animation en milieu villageois.

[14] Source: Stratégie nationale de maintenance et d'entretien des infrastructures d'eau potable. DNH. Version provisoire. Février 2006

3.3 CADRE DE PROGRAMMATION, DE SUIVI ET DE COORDINATION SECTORIEL

La programmation du secteur au cours de la période 2001-2006 est restée une programmation essentiellement basée sur les moyens et non sur des objectifs. En l'absence d'un programme national et d'une approche programmatique, les activités du secteur eau ont été réalisées sous forme de projets d'investissement sectoriels exécutés sans coordination, souvent selon des approches et des modalités d'exécution différentes (systèmes de suivi, acheminement des fonds, etc.). L'approche projet constitue également une charge administrative non négligeable pour la DNH en termes d'administration des différents financements (rapports de suivi propres à chaque financement, rencontres multiples avec les missions des différents PTF, audits de chaque projet etc.

En 2006, la DNH et la DNAPCPN se sont engagées sur la préparation du Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA) qui énonce la volonté du gouvernement de passer d'une démarche projet à une démarche programmatique sectorielle, L'objectif vise à renforcer la cohérence et l'efficacité dans les actions. Suite à la consultation sectorielle sur le Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) [15] adopté par le Gouvernement en septembre 2004, un travail substantiel a été fait pour l'élaboration d'un programme national couvrant aussi bien l'eau potable en milieu rural que l'assainissement.

Encadré no. 2 : Les objectifs spécifiques du PROSEA

- Développer un accès durable des populations maliennes à l'eau potable par la mise en œuvre du PNAEP, et à l'assainissement, en améliorant la cohérence entre les deux sous secteurs, au regard des objectifs à atteindre dans le cadre du CSLP II et des OMD tant dans la réalisation des infrastructures que dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.
- Assurer une gestion durable et intégrée des ressources en eau.
- Mettre en place un cadre programmatique et budgétaire national unifié et exhaustif, permettant d'intégrer l'ensemble des besoins d'investissement, les mesures d'accompagnement et de contrôle du service public, le fonctionnement des services techniques, les mesures de renforcement des capacités des acteurs du secteur, les mesures de suivi/évaluation de l'ensemble du programme et détaillant les ressources.
- Assurer une harmonisation des approches et procédures de financement, tant de l'Etat que des partenaires techniques et financiers, améliorer l'efficacité dans l'allocation des fonds et réduire les coûts de transaction de l'assistance technique et financière.
- Mettre en place un cadre opérationnel de coordination avec l'ensemble des partenaires et des cadres de concertation avec les acteurs des secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Le PROSEA traduit une vision unique de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain. Dans le but de coordonner l'avancement du PROSEA, un cadre de concertation entre les acteurs sectoriels a été formalisé. La première revue annuelle sectorielle a été tenue en 2007 avec une large participation de l'ensemble des acteurs du secteur. La feuille de route, adoptée lors de la revue sectorielle en 2007, constitue un outil clef dans le processus visant à rendre le secteur plus efficace et à créer les conditions pour la mise en œuvre graduelle d'une véritable approche programme dans le secteur. On dénombre, entre autres, des mesures par rapport à un meilleur suivi des étapes de passation des marchés, un suivi des coûts unitaires, la mise en place de mécanismes de financement conjoints, le renforcement des ressources humaines,

[15] Plan National d'accès à l'eau Potable 2004-2015. Bamako, Juillet 2004

et la restructuration de l'administration de l'eau en vue de son recentrage sur les tâches régaliennes de l'Etat en matière de programmation, suivi et régularisation.

3.4 PROGRAMMATION ET SUIVI DES ACTIVITES SECTORIELLES

Un Budget Programme par Objectif et un premier CDMT couvrant la période 2008-2010 a été préparé en 2007 sur la base d'une estimation des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les OMD. Ces travaux constituent un pas important vers l'émergence d'une véritable programmation sectorielle. La volonté à faire avancer une approche programme dans l'eau potable et l'assainissement s'est concrétisée par l'élaboration d'un budget programme par objectif (BPO) pour l'ensemble des domaines d'activité de la DNH[16], d'une projection des actions à mener pour d'ici 2015 pour atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 82 % ainsi que d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour la période 2008-2010. Le CDMT 2008-2010 de la DNH a constitué la base sur laquelle les négociations budgétaires entre le MMEE et le Ministère de l'Economie et des Finances ont eu lieu.

Le développement des fonctions de programmation et de suivi au sein de la DNH demeure une condition préalable à l'introduction d'une approche programmatique et l'alignement des différentes sources contribuant au développement du secteur. Actuellement, il n'existe pas une structure centrale au sein de la DNH réellement chargée de la coordination et de l'harmonisation de la programmation et du suivi physique et budgétaire de la Direction et de ses démembrements. Ceci est l'héritage de l'approche projet. Le suivi actuel se limite principalement à un suivi technique et financier au niveau de chaque programme/projet suivant souvent des méthodologies et des indicateurs qui diffèrent d'un financement à un autre.

La DNH dispose d'un outil permettant de maîtriser la planification et le suivi des activités sectorielles grâce à la réalisation de l'inventaire des points d'eau en 2003 et le développement de la base de données SIGMA (système informatique des ressources en eau du Mali). Toutefois l'absence d'un système pleinement fonctionnel pour la collecte, le traitement et la validation des données sur les réalisations annuelles a eu pour résultat que SIGMA n'est pas régulièrement mis à jour. Il est ainsi de se prononcer de façon univoque sur l'évolution du taux d'accès à l'eau potable. La DNH se sent en conséquence dans le devoir de réaliser un nouvel inventaire exhaustif des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au Mali.

Autre élément contribuant au fait que le taux d'accès à l'eau potable varie d'une source à une autre est l'absence d'un mode de calcul univoque du taux d'accès à l'eau potable au Mali. Aussi, il est nécessaire de s'entendre sur le mode de calcul de celui-ci d'une part[17] et de mettre en place un système de suivi périodique accepté et appliqué par l'ensemble des acteurs qui alimenteront cette base (directions régionales, communes, projets etc..).

L'inclusion systématique des ouvrages réalisés hors du cadre de la DNH demeure une question qui n'est pas résolue. En effet, il n'est pas clair dans quelle mesure les réalisations faites hors du cadre de la DNH sont prises en compte dans le SIGMA. L'expérience d'autres pays

[16] Le BPO s'articule autour de quatre grands objectifs : (i) Améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable, (2) Améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eau (3) Améliorer l'accès a l'eau pour les autres usages et (4) Renforcer la capacité des acteurs. Des activités et résultats sont liés à chaque objectif.
[17] Un des problèmes majeurs est la manière de prendre la répartition spatiale des ouvrages en compte dans le calcul du taux d'accès à l'eau potable.

de la sous-région montre que les réalisations à travers d'autres acteurs (ONG, communes, autres ministères etc..) peuvent s'avérer conséquentes[18] .

En ce qui concerne l'assainissement, un travail substantiel reste à faire pour permettre une véritable programmation et un suivi adéquat. Le processus d'élaboration d'un BPO et d'un CDMT a également été entamé par la DNACPN. Dans une certaine mesure l'assainissement en milieu rural et semi urbain reste cependant toujours embryonnaire au Mali. Les activités d'assainissement en milieu rural et semi-urbain ont pour la plupart été intégrées dans le passé comme une composante des projets d'hydraulique villageoise. Un certain nombre d'initiatives visant à créer une base de programmation, d'exécution et de suivi des activités du secteur ont été entamées depuis 2006, à savoir : l'élaboration d'une politique d'assainissement mise à jour, l'élaboration de stratégies sous-sectorielles, l'étude des options technologiques (types de latrines) à promouvoir, l'étude des coûts unitaires du secteur, et l'élaboration d'approches opérationnelles. Finalement le financement est acquis pour l'établissement d'un système de suivi des activités et de l'évolution du sous-secteur. Dans la perspective de disposer d'une base de programmation et de suivi, la DNACPN entamera courant 2008 un état des lieux de l'accès aux latrines familiales et dans les établissements scolaires.

4 ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES DU SECTEUR AEPA EN MILIEU RURAL ET SEMI URBAIN

L'analyse suivante concerne uniquement les dépenses publiques du secteur AEPA réalisées à travers le MMEE. Les financements réalisés à travers l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales (ANICT) sont relativement faibles dans le secteur AEPA et n'ont pas été inclus dans l'analyse. Ceux des ONG, des privés et autres associations et particuliers qui interviennent dans le secteur de l'eau et l'assainissement en milieu rural sont difficile à mesurer et ainsi n'ont plus été intégrés dans l'analyse.

Le financement hors budgétaire n'est pas connu, mais semble être faible. Bien que la plupart des investissements dans le secteur soient financés par la DNH et les bailleurs de fonds, un nombre de ONGs interviennent dans le secteur de l'eau et l'assainissement en milieu rural. Ce financement est en général modeste.

4.1 EVOLUTION DES DOTATIONS BUDGETAIRES A L'AEPA 2001- 2006[19]

Les dotations au secteur de l'AEPA ont augmenté plus de deux fois au cours de la période de 2001 à 2006. Comme le montre le tableau 10, les dotations au secteur AEPA sont passées de 11,1 milliards de FCFA en 2001 (15 millions d'US$) à 27,6 milliards de FCFA en 2006 (environ

[18] Un inventaire exhaustif des points d'eau au Bénin en 2003 a mis en évidence que les ouvrages réalisés hors du cadre maîtrisé par le ministère chargé de l'eau constitueraient jusqu'à 20 % de l'ensemble des ouvrages réalisés. Le même exercice réalisé au Burkina Faso en 2005 montre que le volume des ouvrages réalisés hors du cadre du ministère chargé de l'eau avoisinerait 25 %. Au Ghana, les données de l'agence en charge de l'AEPA en milieu rural et semi-urbain montre que 45 % des PMH et 70 % des PM auraient été réalisés hors du cadre du ministère chargé de l'eau potable.

[19] En plus de la DNH, l'analyse sur les dépenses publiques du secteur de l'AEPA prend en compte le Laboratoire de la Qualité de l'Eau (LQE), un service rattaché à la DNH. Le budget du LQE est inscrit séparément dans le budget du MMEE. Le laboratoire a pour mission de déterminer, de gérer et de protéger la qualité des eaux du territoire national. Son budget de fonctionnement constitue 9 % du budget de fonctionnement du secteur de l'AEPA (2006).

49 millions d'US$). Par rapport au budget national, le poids des allocations budgétaires au secteur a augmenté de 1,9 % en 2001 à 2,1 % en 2006 (voir tableau no. 11 ci-dessous).

Tableau no. 10 : Mali – Evolution des dotations budgétaires au secteur de l'AEPA en milieu rural et semi urbain 2001-2006 (en millions de FCFA)

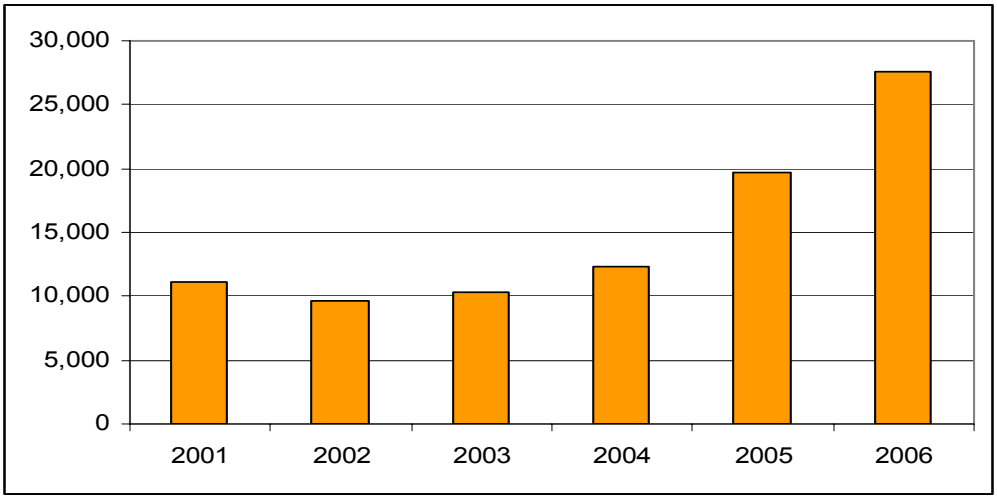

Source: MEF, MMEE

L'augmentation des dotations au secteur de l'AEPA après 2003 atteste de la volonté du gouvernement de soutenir un secteur prioritaire. Ce soutien est venu aussi en réponse à un secteur qui s'est donné les moyens de clarifier ses objectifs et sa politique sectoriels à travers les outils suivants : l'élaboration du PN-AEPA en 2004 et préparation du PROSEA en 2005, la reconnaissance comme secteur prioritaire dans la stratégie CSLP 2 (adoptée en fin 2006) et finalement l'adoption de la politique nationale de l'eau par le Conseil de Ministres en 2006 visant à atteindre les OMD dans le secteur AEPA. Précédemment, le budget du secteur avait connu une réduction d'environ 17 % en 2002 due à la baisse des financements extérieurs d'une part, et une diminution du financement intérieur, notamment du Budget Spécial d'Investissement (BSI) d'autre part[20]. La croissance du budget du secteur à partir de 2003 est attribuable à une augmentation des financements des PTF (en moyenne 31 %) et du gouvernement (en moyenne 33 %) entre 2003 et 2006[21].

[20] Le budget national est composé d'un budget ordinaire et d'un Budget Spécial d'Investissement (BSI). Le budget ordinaire comprend les frais du personnel et les achats de biens et de service. Le BSI est composé des projets et programmes financés sur prêts et dons par les PTF, des fonds de contrepartie et des projets financés sur fonds propres de l'Etat.

[21] Voir Annexe 2

Tableau no. 11 : Mali – Evolution du budget alloué et réalisé du secteur de l'AEPA en milieu rural et semi urbain 2001-2006 (en millions de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Budget alloué du secteur de l'eau	11 082	9 690	10 306	12 360	19 637	27 599
En % du budget national	1,9	1,4	1,4	1,6	2,3	2,1
En % du PIB	0,6	0,4	0,4	0,5	0,7	1,0
Croissance réelle en %		-16,7	7,8	23,8	49,3	38,5
Dépenses réalisées du secteur de l'eau	7 422	6 329	4 549	7 830	14 689	17 537
En % du budget national	1,5	1,1	0,7	1,2	1,9	2,1
En % du PIB	0,4	0,3	0,2	0,3	0,5	0,6
Croissance réelle en %		-18,8	-27,2	77,6	76,3	17,6
Mémo						
Budget alloué (en millions de US$)	15,1	15,5	19,8	24,8	36,3	49,3
Budget réalisé (en millions de US$)	10,1	10,1	8,8	15,7	27,1	31,3
Budget d'État (dotations budgétaires)	587 899	679 331	737 552	787 199	850 631	1 307 153
Budget d'État (dépenses réalisées) [1)]	491 961	591 507	621 072	657 991	782 197	852 510
CPI		5,0	-1,3	-3,1	6,4	1,5
PIB en terme nominal (en milliards de FCFA)	1 928	2 330	2 568	2 610	2 753	2 905
Taux de change (FCFA au US$)	732	626	519	498	542	560

Source: MEF, MPAT, MMEE, FMI

[1)] Le MEF est en train de préparer le projet de loi de règlement pour 2006. Ainsi les données sur les dépenses réalisées dans le budget de l'Etat ne sont pas encore complètes pour l'année 2006.

En termes nominaux les allocations au secteur se présentent comme suit :

Tableau no. 12 : Répartition du budget alloué au secteur de l'AEP 2001-2006 (en millions de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Financement intérieur	**1 554 087**	**1 645 773**	**1 576 922**			
Budget Ordinaire (en %)	27	39	29	30	36	21
BSI (en %)	73	61	71	70	64	79
Financement extérieur	**9 528 603**	**8 661 587**	**10 061 677**			
Don (en %)	49	47	69	83	75	65
Prêt (en %)	51	53	31	17	25	35
Total	**11 082 690**	**9 306 360**	**10 637 599**			
Répartition en % sur source de financement						
Financement intérieur	14,0	11,2	16,0	14,3	8,0	**10,6**
Financement extérieur	86,0	88,8	84,0	85,7	92,0	**89,4**
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : MEF, MPAT

4.2 EXECUTION DU BUDGET D'AEPA[22]

La performance budgétaire du secteur est modeste au cours de la période 2001-2006. En moyenne, le taux d'exécution budgétaire dans le secteur s'élève à 63 %, mais a fluctué au cours de la période observée (voir le tableau 13 ci-dessous). La performance du secteur s'est détériorée entre 2001 et 2003 en passant d'un taux d'exécution de 67 % en 2001 à 44 pourcent en 2003 mais a connu une amélioration entre 2004 et 2005. Le taux d'exécution a atteint 75 % en 2005, avant de retomber à 63 % en 2006.

Tableau no. 13 : Comparaison entre les allocations budgétaires à l'AEPA et les dépenses exécutées - 2001-2006 (en millions de FCFA)

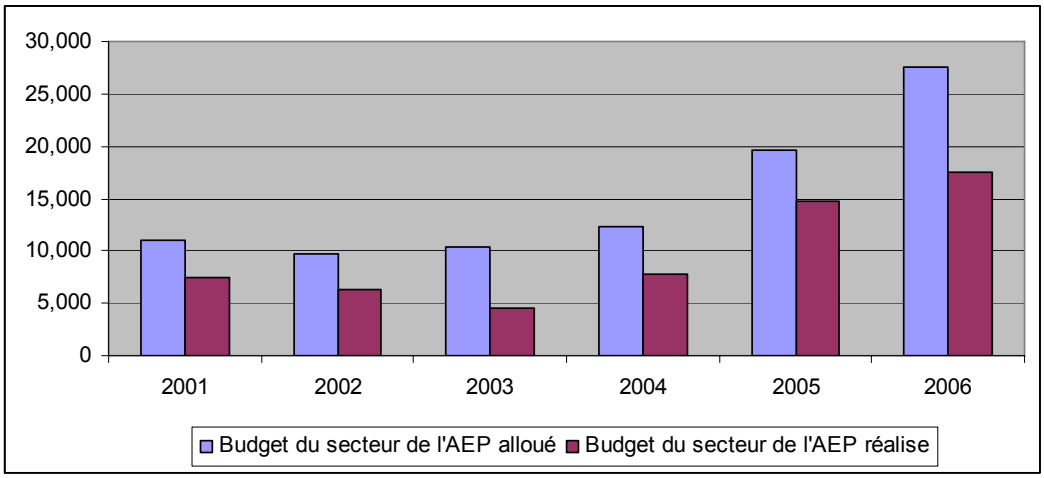

Source : MMEE, MEF, MPAT

[22] L'analyse se base sur le budget de la DNH et celui du Laboratoire de la Qualité de l'Eau

Tableau no. 14 : Taux d'exécution du budget du secteur AEPA en milieu rural et semi rural 2001-2006 (en %)

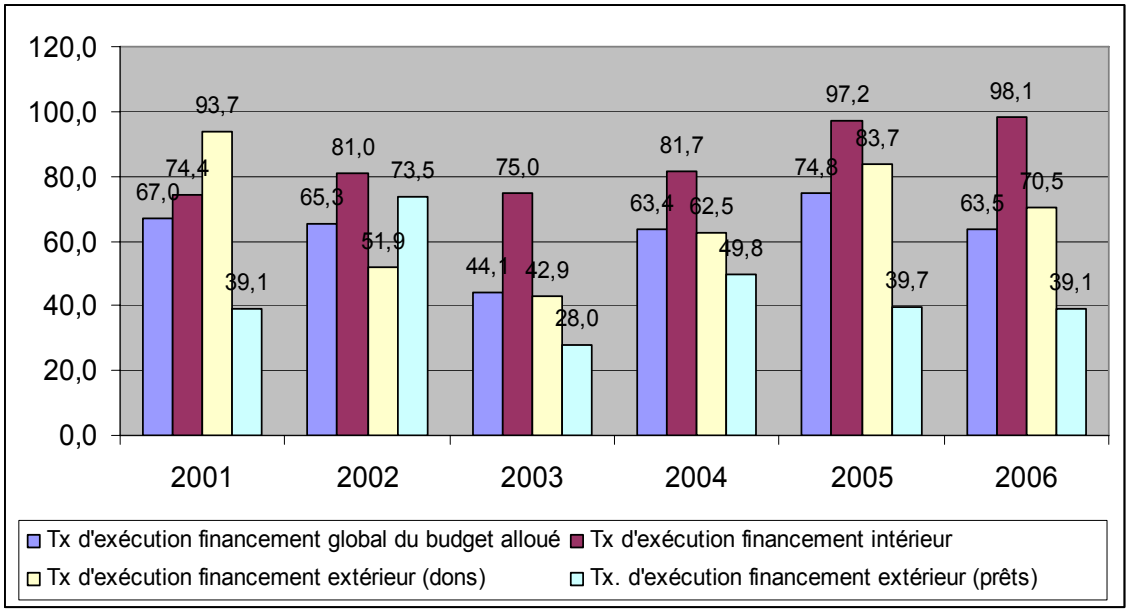

Source : MMEE, MEF, MPAT

Le taux d'exécution budgétaire est modeste. Cela s'explique par un certain nombre de raisons. En premier lieu, par la mauvaise performance du financement extérieur et notamment une mauvaise exécution sur les prêts, dont le taux d'exécution est de 45 % en moyenne. La faible performance de l'exécution des prêts s'explique partiellement par les retards encourus dans la satisfaction des conditionnalités du premier décaissement des prêts et le démarrage timide des nouveaux projets/programmes. Ceci n'est pas le cas pour les projets sous financement de dons ; le taux d'exécution sur les dons s'élève à 68 % en moyenne pour la période sous revue.[23] L'exécution des financements extérieurs (prêts et dons) est aussi confrontée à une planification parfois irréaliste des décaissements et aux lenteurs administratives dans la passation de marche. Selon la DNH, d'autres explications existent aussi : certaines entreprises connaissent des difficultés à exécuter correctement les marchés, la contribution des collectivités et des usagers à l'investissement initial pour les projets entraine des retards, ainsi que des lenteurs au non niveau des non objections.

L'exécution des dépenses sur financement intérieur s'est nettement améliorée au cours de la période. Il a atteint un taux d'exécution de presque 100 % en 2005 et 2006 (voir tableau no. 15 ci-dessous). Les problèmes par rapport à l'exécution des ressources intérieures au cours de la période 2001-2004 se situent surtout au niveau du BSI alors que l'exécution du budget ordinaire a été en moyenne de 96 %.

[23] Voir annexe 3.

Tableau no. 15 : Taux d'exécution du financement intérieur du secteur AEPA en milieu rural et semi rural 2001-2006 (en %)

	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**Moyenne** *1)*
Financement intérieur	**74,4**	**81,0**	**75,0**	**81,7**	**97,2**	**98,1**	**84,6**
Budget Ordinaire	86,9	97,6	94,8	98,8	98,0	99,3	95,9
BSI	69,9	70,4	66,7	74,5	96,7	97,8	79,3
Financement intérieur	*0,0*	*0,0*	*90,9*	*99,3*	*53,3*	*100,0*	*57,3*
Fonds de contrepartie	*83,9*	*70,4*	*52,2*	*68,6*	*110,2*	*97,4*	*80,5*

Source : MMEE, MEF, MPAT

1) Moyenne par an couvrant la période 2001-2006

4.3 REPARTITION DES DEPENSES AEPA EXECUTEES PAR SOURCE DE FINANCEMENT[24]

L**'engagement du Gouvernement du Mali exprimé en termes de ressources internes mis à la disposition du secteur est assez important (17% des ressources totales exécutées).** Bien que la part des dépenses réalisées sur financement intérieur en pourcentage du total des dépenses exécutées dans le secteur soit restée relativement stable au cours de la période 2001-2006, les ressources mises à la disposition du secteur sur financement intérieur ont augmenté sensiblement en *termes réels* de 2003 à 2006 (voir tableau no. 17 ci-dessous). Il y a en 2006 une augmentation importante des ressources intérieures de 84 % par rapport à l'année 2005. Cette situation est due à une augmentation des fonds de contrepartie, surtout liée aux emprunts et dans une moindre mesure aux dons. En 2006, les ressources propres de l'Etat représentaient 16 % (soit 2,8 milliards de FCFA ou 5,1 millions d'US$) des dépenses totales exécutées dans le secteur.

[24] Les données financières sur les investissements intérieurs et extérieurs du secteur proviennent des rapports du MPAT puisque les informations sont classées par programme, source de financement et par ministère et couvrent les dépenses planifiées et réalisées.

Tableau no. 16 : Répartition des dépenses exécutées par source de financement 2001-2006 (en %)

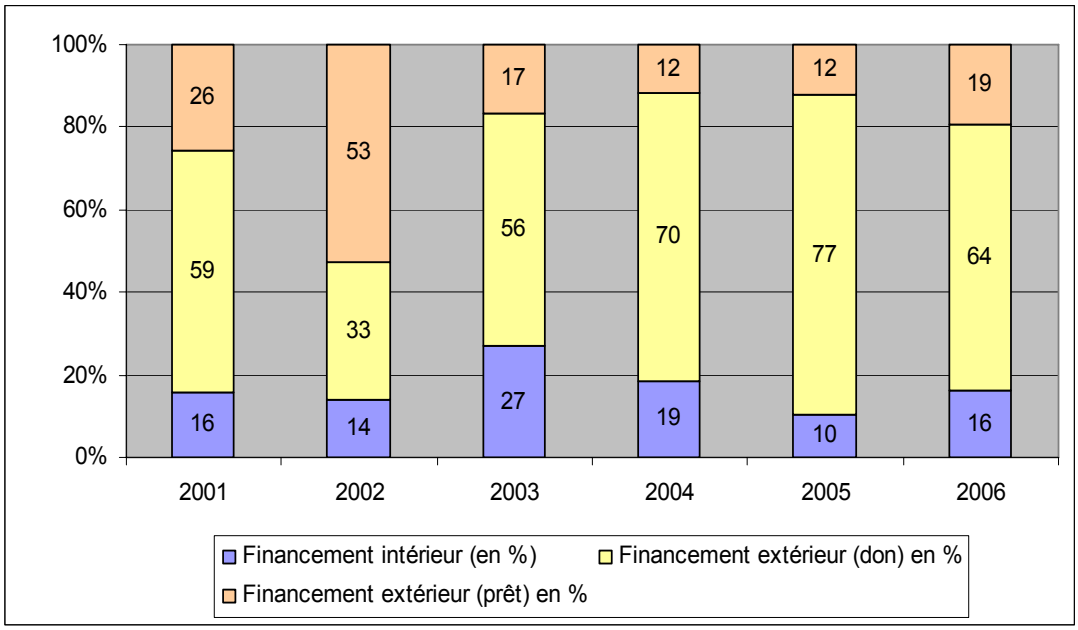

Source: MMEE, MEF, MPAT

La plupart des investissements sont financées sur ressources externes. En moyenne, les ressources extérieures ont financé 88 % des investissements du secteur de 2001 à 2006. Les projets nationaux financés sur ressources propres de l'Etat sont relativement peu nombreux et ne constituent qu'une petite partie du volume financier global. Le budget d'investissement intérieur est réparti entre le financement des fonds de contrepartie aux projets réalisés sur ressources extérieures et le financement des projets nationaux réalisés exclusivement sur ressources intérieures. Les projets nationaux constituent moins de 2 % du budget d'investissement total en 2006. Il s'agit de projets et programmes comme l'étude architecturale pour la construction du bâtiment pour le DNH, le renforcement de la DNH/DRHE en inventaire des ressources en eau et le Programme National d'Urgence AEP en milieu rural.

Tableau no. 17 : Répartition des dépenses exécutées par source de financement 2001-2006 (en millions de FCFA)

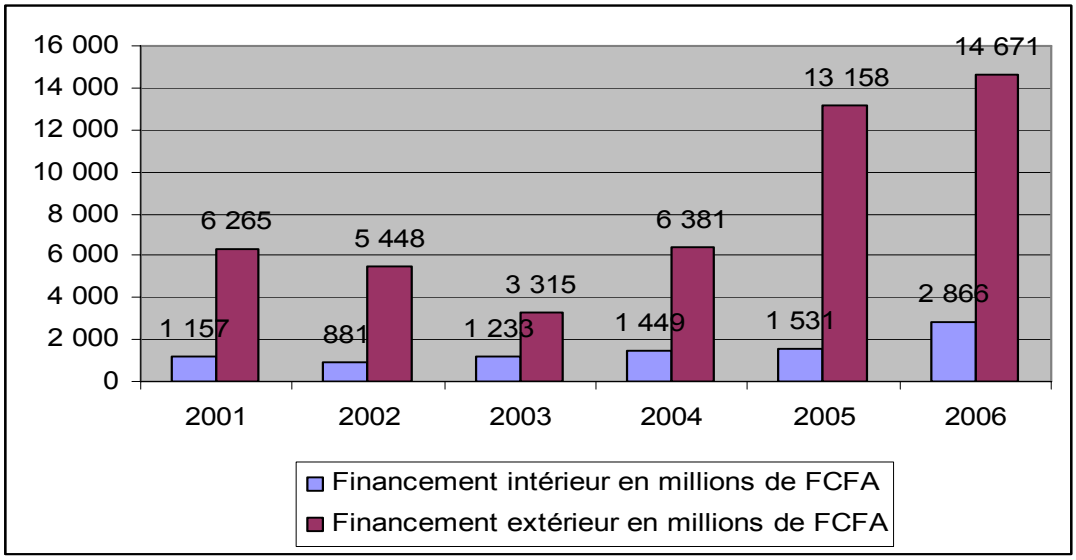

Source: MMEE, MEF, MPAT

Les dépenses exécutées sur financement extérieur ont augmenté de plus de quatre fois en termes réels de 2003 à 2006. Le financement extérieur a augmenté à partir de 2004, allant de 3,3 milliards de FCFA en 2003 à 14,7 milliards de FCFA en 2006. Une grande partie du financement extérieur constitue des dons. Au cours de la période de 2001 à 2006, presque deux tiers du financement extérieur sont en moyenne constitués de dons alors que le financement extérieur sous forme d'emprunts a constitué moins d'un tiers. En comparant l'année 2001 et l'année 2006, on note que le financement sur dons s'est accru plus fortement (138,3%) que les emprunts, dont l'augmentation est de 64,7 %. Ceci souligne l'importance des dons pour le secteur. Le financement sur formule emprunt a fluctué pendant les années 2001-2004, mais a connu une tendance à la hausse à partir de 2004 (voir le tableau ci-dessous).

Tableau no. 18 : La croissance réelle du financement extérieur sous forme de dons et prêts 2001-2006 (en %)

	2002	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2001/06[1)]**
Croissance du financement extérieur (dons)	-54,1	23,3	120,6	95,8	-2,5	*138,3*
Croissance du financement extérieur (prêt)	67,3	-77,0	24,6	82,1	88,8	*64,7*

Source : MPAT

[1)] Croissance des dépenses exécutées entre l'année 2001 et 2006

4.4 REPARTITION DES DEPENSES PAR NATURE

Pratiquement toutes les dépenses exécutées sont consacrées à l'investissement. Au cours de la période 2001-2006, les dépenses d'investissement se sont élevées en moyenne à **94 %** et les dépenses liées au fonctionnement n'ont représenté donc que **6 %** des dépenses totales exécutées. Les investissements (sur ressources extérieures et sur ressources intérieures) comprennent une part de fonds destinés au fonctionnement. Il est toutefois difficile de chiffrer cette part dans les financements extérieurs. Ces dépenses liées à la gestion des projets et financées par les PTF et/ou sur ressources propres de l'Etat, comprennent, entre autres, les achats de biens et de services

(telles que les frais de transport de mission et autres) et les immobilisations incorporelles (c'est-à-dire les frais d'études de recherche et de développement). Selon la Loi des Finances 2006, 8 % du budget total d'investissement était destiné aux achats de biens et de services et seulement 0,2 % du budget aux études. [25]

Tableau no. 19 : Répartition des dépenses par nature 2001-2006 (en %)

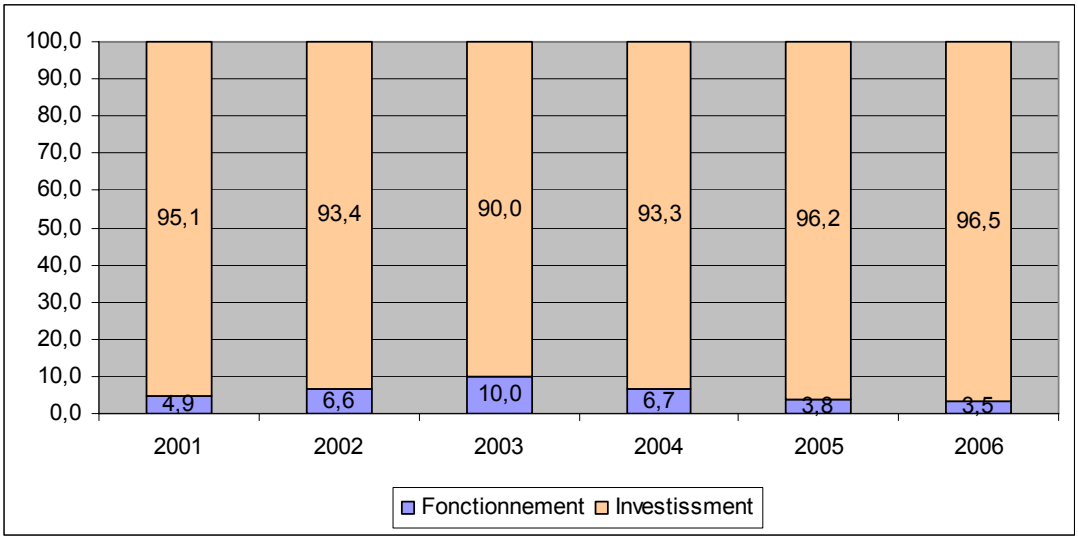

Source: MMEE, MEF, MPAT

Le faible niveau des dépenses de fonctionnement nuit à l'efficacité du secteur. Deux tiers du budget de fonctionnement sont consacrés au frais de personnel (voir tableau no. 20). Bien que les dépenses salariales représentent seulement 3 % des dépenses totales exécutées en 2006 elles ont augmenté de 8 % en moyenne pendant la période 2001 à 2006[26]. Le niveau des ressources pour les achats de biens et services du secteur est extrêmement faible, ce qui affecte la capacité de l'administration à exécuter les tâches régaliennes.

Les dépenses exécutées pour achats de service ont représenté moins de 2 % des dépenses totales entre 2001 et 2006. Ces dépenses ont connu une augmentation de 16 % en moyenne par an au cours de la période sous revue mais au cours de la même période, les investissements ont augmenté en moyenne de 27 %.

[25] Voir annexe 4

[26] Les dépenses liées au fonctionnement comprennent : (i) les frais de personnel de la DNH et du Laboratoire de la Qualité de l'Eau ainsi que les salaires du personnel contractuel et saisonnier des DRHE, et (ii) les charges liées aux achats de biens et services (i.e. dépenses matériel - fonctionnement des services, fournitures techniques, carburant et lubrifiants, entretien, etc.).

Tableau no. 20 : Répartition des dépenses par nature 2001-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses réalisées par nature (en millions de FCFA)						
Total	**7 422**	**6 329**	**4 549**	**7 830**	**14 689**	**17 537**
Fonctionnement	**362**	**415**	**457**	**521**	**552**	**618**
Frais de personnel	287	317	356	416	426	451
Achat de service	75	98	101	105	126	167
Investissement	**7 060**	**5 914**	**4 092**	**7 309**	**14 137**	**16 918**
Investissement intérieur	795	466	777	928	979	2 248
Investissement extérieur	6 265	5 448	3 315	6 381	13 158	14 671
Répartitions des dépensées liées au fonctionnement	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Frais de personnel (en % du budget de fonctionnement)	79,2	76,4	78,0	79,8	77,1	73,0
Achat de services (en % du budget de fonctionnement)	20,8	23,6	22,0	20,2	22,9	27,0
Répartition des dépensées liée à l'investissement	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Investissement intérieur	11,3	7,9	19,0	12,7	6,9	13,3
Investissement extérieur	88,7	92,1	81,0	87,3	93,1	86,7
Croissance réelle (en %)						
Fonctionnement		9,2	11,6	17,7	-0,4	10,2
Frais de personnel		5,4	13,9	20,5	-3,8	4,3
Achat de bien et service		23,8	4,1	7,8	12,8	30,4
Investissement		-20,2	-29,9	84,3	81,8	17,9

Source: MMEE, MEF, MPAT

4.5 REPARTITION DU BUDGET AU NIVEAU DES REGIONS

L'inscription du budget de fonctionnement hors salaires des DRHE est faite dans le budget des régions, mais ce budget est très faible. Au cours de la période 2001 à 2006, le budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE représente moins d'un quart (22 %) en moyenne par an du budget de fonctionnement hors salaires alloué au secteur d'AEPA et seulement 0,2 % en moyenne du budget total alloué au secteur d'AEPA (voir le tableau suivant). Vu l'envergure des tâches qui relèvent de la responsabilité des DRHE (activités liées aux investissements et celles liées aux tâches régaliennes), il y a un problème réel de sous-financement de celles-ci. Les faibles budgets alloués aux DRHE sont aussi à la source des problèmes auxquels la DNH est confrontée pour rendre opérationnels les services sous-régionaux, établis dans chaque région depuis 2004.

Les dotations budgétaires pour les DRHE pour le fonctionnement hors salaires sont faibles par rapport aux dotations pour les services déconcentrés d'autres secteurs. En comparaison

avec les budgets alloués à d'autres secteurs, on note que les allocations budgétaires aux DRHE sont nettement inférieures à celles allouées aux autres services déconcentrés de l'Etat. Alors que les dotations de fonctionnement hors salaires des DRHE ont constitué 0,2 % du budget total alloué aux régions en 2006, les enveloppes budgétaires destinées à la Direction Régionale de la Santé Publique, la Direction Régionale de l'Enseignement Fondamental et de Base ainsi que la Direction Régionale de l'Action Sociale ont représenté respectivement 22 %, 12 % et 2 % du budget total des régions en 2006.[27]

Tableau no. 21 : Répartition du budget de fonctionnement hors salaires des DRHE par nature 2001-2006 (en millions de FCFA)

	2001	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
Budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE	**21,8**	**22,0**	**22,6**	**23,3**	**25,8**	**32,6**
Dépenses matériel fonctionnement	12,3	12,4	12,7	13,1	13,4	19,8
Frais de transport	9,5	9,6	9,9	10,2	12,4	12,8
Budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE (% du budget de fonctionnement hors salaires alloué au secteur d'AEPA)	26,3	22,4	22,4	22,1	19,0	19,5
Budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE (% du budget total alloué au secteur d'AEPA)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Mémo						
Budget de fonctionnement hors salaires alloué au secteur d'AEPA (en millions de FCFA)[1]	82,9	98,0	101,0	105,3	136,1	167,5
Budget de fonctionnement hors salaires alloué à la DNH (en millions de FCFA)	46,6	61,3	64,3	67,0	69,5	94,6
Allocations budgétaires totales aux régions (en millions de FCFA)	7 541	8 696	10 607	14 198	14 993	16 444
Budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE (en % des allocations budgétaires totales aux régions)	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Budget de fonctionnement hors salaires alloué aux DRHE (en US$)	29 753	35 133	43 554	46 736	47 725	58 230

Source : MEF

[1] Y compris le budget de la DNH, de la Laboratoire de la Qualité de l'Eau et des DRHE

La distribution et la croissance du budget de fonctionnement hors salaires des DRHE ne reflètent pas les besoins spécifiques des directions régionales en ressources financières. Le tableau ci-dessous montre que sur la période de 2001 à 2006, les dépenses courantes des DRHE inscrites dans le budget des régions sont les mêmes pour toutes les DRHE. Les augmentations budgétaires importantes dans la région de Sikasso en 2005 et les régions de Ségou et Gao en 2006 s'expliquent par l'engagement concerté de la DRHE et de la Direction Régionale du Budget (DRB) dans la mobilisation d'enveloppes financières plus élevées. A titre d'exemple de cet

[27] Le budget régional comprend outre les charges communes et l'administration générale, le fonctionnement de l'Enseignement Fondamental, de la Direction Régionale Santé Publique, de la Direction Régionale de l'Action Sociale et de la DRHE (voir annexe 6)

engagement, la Direction Régionale du Budget à Ségou a réservé des fonds dans le budget régional, environ 1 million de FCFA en 2006, afin de soutenir le fonctionnement des services sous-régionaux. Cela montre la volonté au niveau des DRB de soutenir la déconcentration du secteur, même si des critères clairement définis pour l'attribution des allocations budgétaires n'existent pas.

Tableau no. 22 : Répartition et croissance réelles du budget de fonctionnement hors salaires des DRHE par région - 2001-2006 (en millions de FCFA et en %)

							Croissance réelle des dotations budgétaires				
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001 /02	2002 /03	2003/ 04	2004/ 05	2005/ 06
Bamako	2 401	2 401	2 472	2 545	2 607	2 684	-4,8	4,3	6,2	-3,7	1,4
Kayes	2 401	2 424	2 495	2 569	2 633	2 711	-3,8	4,3	6,3	-3,7	1,4
Koulikoro	2 401	2 424	2 495	2 569	2 633	2 711	-3,8	4,3	6,3	-3,7	1,4
Sikasso	2 401	2 424	2 495	2 569	4 605	4 742	-3,8	4,3	6,3	68,5	1,5
Ségou	2 401	2 424	2 495	2 569	2 633	4 711	-3,8	4,3	6,3	-3,7	76,3
Mopti	2 542	2 566	2 642	2 720	2 787	2 870	-3,9	4,3	6,2	-3,7	1,5
Tombouctou	2 401	2 424	2 495	2 569	2 633	2 711	-3,8	4,3	6,3	-3,7	1,4
Gao	2 442	2 465	2 538	2 614	2 679	6 758	-3,9	4,3	6,3	-3,7	148,5
Kidal	2 401	2 424	2 495	2 569	2 633	2 711	-3,8	4,3	6,3	-3,7	1,4
Total	21 791	21 976	22 622	23 293	25 843	32 609	-4,0	4,3	6,3	4,3	24,3

Source : MEF

Les acquisitions au niveau des DRHE faisant l'objet de passation de marchés sont gérées par la DAF. Cela rend difficile le suivi de l'exécution du budget de fonctionnement hors salaires au niveau régional. Les DRHE sont seulement impliquées dans la réception des biens et des services. Bien que les informations soient disponibles au niveau de la DAF, elles ne sont pas partagées de façon régulière avec les DRHE.

Les DRHE ne sont pas associées à la préparation et la gestion du BSI. Les DRHE ne bénéficient pas directement d'un soutien dans le cadre du BSI et ne sont pas impliquées dans la préparation, la gestion ou le suivi des activités. Ceci s'explique notamment par le fait que les projets sont gérés par les chefs de projets en coordination avec l'administration centrale de la DNH.

4.6 CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES ET DES COMMUNES

Le principe de la contribution financière à l'investissement initial par les bénéficiaires et les communes n'est pas appliqué de façon systématique. La stratégie nationale en vigueur pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain prévoit une contribution en espèces à la hauteur de 15 % du coût de l'investissement (communautés 5 % et communes 10%). En raison des difficultés à mobiliser cette contrepartie, notamment celle des communes, certains projets ne demandent plus de contribution financière à l'investissement initial mais la mise en place d'un fonds d'entretien de l'ouvrage hydraulique au niveau de la communauté. D'autres projets requièrent toujours sur cette contribution y compris la contribution des communes (le PNIR sur financement de la Banque Mondiale et le PASEPARE sur financement danois).

Un nouveau modèle de contribution est proposé dans le cadre la relecture de la stratégie nationale[28]. Il a été proposé dans la nouvelle stratégie nationale de remplacer la contribution à l'investissement initial par une contribution qui financera à 80 % un fonds de roulement pour l'exploitation de l'ouvrage en question et 20 % pour un fonds national de l'eau. Le modèle de contribution proposé implique une diminution de la contribution financière des bénéficiaires/communes (de 5 % actuellement en vigueur à 1-3% selon le type d'ouvrage). Cependant, il importe de noter que le principe de l'approche de la participation financière, comme inscrit dans la stratégie nationale, se base sur l'idée qu'une contribution au coût d'investissement augmente l'approbation des communautés et communes et, subséquemment, améliore la qualité et la fiabilité du system et des services qu'il apporte.

Le système de paiement de l'eau ne fonctionne pas d'une façon optimale au regard du taux élevé de non fonctionnement des ouvrages. En ce qui concerne l'exploitation et la maintenance, les bénéficiaires sont tenus de la prise en charge de tous les frais d'exploitation, d'extension et de renouvellement des équipements hydrauliques ayant une durée de vie de moins de 20 ans. Il n'existe pas d'études permettant d'évaluer dans quelle mesure les bénéficiaires paient réellement pour l'eau et dans quelle mesure une épargne est faite par faire face à l'entretien, les réparations et le renouvellement des équipements. La sensibilisation des utilisateurs pour le paiement de l'eau devrait devenir une priorité de l'Administration.

4.7 FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Une analyse exhaustive du financement du secteur de l'assainissement en milieu rural est particulièrement difficile. Les activités d'assainissement (évacuation des excrétas) sont intégrées le plus souvent dans les projets d'hydraulique sur financement extérieur, mais ne sont pas documentées séparément. Il est cependant clair que les aspects d'assainissement et de promotion de l'hygiène constituent une part infime des budgets des projets d'eau potable. Le mandat de l'assainissement a été transféré à la DNACPN du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement il y a quelques années. Bien qu'il soit attendu que la DNACPN accorde plus d'importance à l'assainissement en milieu rural dans les années à venir, force est de constater que pour le moment, les projets de la DNACPN n'ont concerné que le milieu urbain. La plupart des investissements au cours des six dernières années ont été le curage des collecteurs et la construction de puisards lavoirs dans les centres urbains ainsi que l'élaboration de plans stratégiques d'assainissement pour les villes. L'enveloppe budgétaire du secteur de l'assainissement est modeste et n'atteint que 2,3 milliards de FCFA en 2006, soit moins de 0,2 pourcent du budget national (voir tableau no. 23 ci-dessous).

[28] Stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable au Mali. Version Finale - 28 Mai 2007. MMEE/Secrétariat Général.

***Tableau no. 23 : La répartition du budget du secteur de l'assainissement - 2001-2006 (en millions de FCFA*)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Budget Ordinaire	134	173	169	324	338	394
DNACPN	69	74	65	188	194	208
DRACPN	65	99	104	120	122	162
SACPN	0	0	0	16	21	23
BSI	330	630	630	673	630	540
Externe (financement extérieur)	178	0	0	776	6 800	1 401
Budget total du secteur de l'assainissement	**642**	**803**	**799**	**1 773**	**7 768**	**2 335**
Financement du secteur (% du budget national)	0,11	0,12	0,11	0,23	0,91	0,18

Source : MEF

Le soutien des PTF à la DNACPN a été très modeste jusqu'à présent. Il s'est limité à quelques activités ponctuelles, en général sous forme de subventions.[29] Toutefois, la BAD s'est engagée à partir de 2008 à apporter un soutien de 7 milliards de FCFA sous forme de prêt afin de soutenir la construction de 10.000 latrines en milieu rural (4 milliards de FCFA) et de renforcer la capacité institutionnelle du secteur (3 milliards de FCFA). Le succès de cette intervention dépendra en grande partie de la sensibilisation et de l'intégration de la population dans les projets ; facteurs clés dans la mise en œuvre des investissements.[30] Le financement permettra aussi de conduire une enquête nationale visant à établir une base de données pour le secteur.

L'approbation de la politique et des stratégies sous-sectorielles par le conseil de ministères est prévue au cours de l'année 2008. Cela va constituer une opportunité pour mobiliser un soutien plus substantiel du gouvernement et des PTF afin de rattraper le retard accumulé dans le secteur au cours des dernières années. Il est prévu que le programme national de l'assainissement débute en 2009. Pour l'instant, la politique de subventionnement dans le domaine de l'évacuation des excrétas (latrines familiales et institutionnelles) n'est pas arrêtée.

4.8 GESTION BUDGETAIRE DU SECTEUR DE L'AEPA

La budgétisation basée sur les objectifs à atteindre s'est améliorée de manière substantielle au cours de la dernière année avec le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2008-2010. Le secteur de l'eau et de l'assainissement compte parmi les rares secteurs (avec la santé, l'éducation, le transport et l'agriculture) à être impliqué dans un processus programmatique. Ainsi le secteur a fait l'objet de l'élaboration d'un Budget Programme par Objectif (BPO) et d'un premier CDMT basé sur les objectifs du CSLP et du PROSEA. L'introduction de l'approche BPO a permis pour la première fois de (i) créer un lien entre les ressources budgétaires et les objectifs à atteindre dans chaque région et au niveau national, (ii) allouer d'une manière rationnelle et transparente les ressources publiques du secteur, (iii) renforcer la prévisibilité

[29] Au cours de la période sous revue, les PTF ont soutenu l'élaboration de plans stratégiques et du schéma directeur ainsi qu'un financement de 6,800 millions de FCFA (environ 12,5 millions de US$) destinés à soutenir le projet d'assainissement de la zone industrielle de Sotuba en 2005. En 2006, le secteur a bénéficié d'un financement de 1.401 millions de FCFA pour la mise en œuvre des volets eaux usées et eaux pluviales du plan stratégique d'assainissement de la ville de Tombouctou.

[30] DNACPN, Etats des Lieux des déchets liquides, 2007

budgétaire, et (iv) disposer d'un outil de dialogue avec le MEF et les PTF. Un atout majeur du processus d'élaboration du CDMT 2008-2010 est le fait qu'il a été accompagné par une analyse de la gestion budgétaire ayant mis en relief un certain nombre de faiblesses en matière de planification, d'exécution et de suivi budgétaire. L'analyse a également fourni un certain nombre de recommandations pour améliorer la capacité d'absorption du secteur.

Le CDMT 2008-2010 a constitué un outil de plaidoyer très utile dans les arbitrages budgétaires entre le MMEE et le MEF. En conséquence, le budget de la DNH est passé de 35,634 milliards de FCFA en 2007 à 40,783 milliards de FCFA en 2008 dont 32,770 milliards de FCFA pour l'hydraulique hors zone EDM. Ce budget est très proche au budget demandé dans le cadre du CDMT pour atteindre les objectifs fixés pour l'année 2008 (43,095 milliards de FCFA). Par ailleurs, les budgets des structures déconcentrées de la DNH ont été sensiblement augmentés en raison d'une meilleure mise en évidence de leurs tâches dans le CDMT. Ces ressources sont inscrites pour la première fois dans le budget 2008 de la DNH et seront gérées directement au niveau régional.

La préparation du budget du secteur AEPA est éclatée entre Ministère des Finances et Ministère du Plan. Les modalités, les intervenants et le calendrier de préparation sont différents pour le budget de fonctionnement et le budget d'investissements. Le processus de préparation du budget est du ressort du MEF. Il commence avec la transmission de la Lettre de Cadrage par le Ministre des Finances aux différents ordonnateurs les invitant à préparer les avant-projets du budget pour l'année suivante (y compris les projets/programmes). La fragmentation du processus de préparation du budget se manifeste principalement par une séparation de la préparation du budget à deux niveaux :

(1) Les discussions sur le budget de fonctionnement des structures y compris les salaires pour les directions centrales et les structures déconcentrées se font entre la Direction Générale du Budget du MEF, la DNH et la DAF.
(2) Les discussions sur l'élaboration du budget d'investissement sont menées par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire avec la participation de la DNH, de la DAF, de la Cellule de Programmation Stratégique (CPS) du MMEE et des Gestionnaires des Projets.

En général, les négociations budgétaires pour le budget ordinaire ont lieu avant celles du budget d'investissement et n'incluent pas la DNPD et la CPS. L'absence d'information sur le volume d'investissement dans le secteur empêche une vraie discussion des besoins du secteur en ce qui concerne le fonctionnement. Dans certains cas, la DNH a été obligée d'insérer des dépenses de fonctionnement dans le BSI. En même temps, la DNH a des difficultés à budgétiser les dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les coûts qui ne sont pas directement liés à la gestion des projets.

La qualité des projections des financements extérieurs par le MPAT est faible ce qui nuit à la prévisibilité du financement du secteur. Ceci pour plusieurs raisons : (1) la sur-programmation des dépenses par les chefs de projets, (2) le manque de fluidité dans le circuit d'informations retarde la disponibilité des informations budgétaires et (3) la non prise en compte de l'approbation de nouveaux projets par les partenaires. Pour pallier à cette insuffisance, le MPAT demande dans le cadre de la lettre circulaire des informations sur l'état d'avancement des procédures de passation des marchés de chaque projet et sur l'exécution budgétaire des projets au cours des périodes précédentes. Sur la base des informations transmises, le ministère est amené à revoir la programmation des budgets lors des arbitrages budgétaires.

Au cours des deux dernières années, le MMEE a demandé aux directions sous sa tutelle de préparer leurs budgets dès le début de l'année et d'établir un avant projet à partir

d'avril/mai, mais des problèmes demeurent. On note aussi que la préparation budgétaire en début d'année (janvier/février) ne permet pas à la DNH de prendre en compte le BSI ou le programme triennal d'investissement (PTI). En ce qui concerne l'élaboration du PTI et du BSI, la DNPD envoie la lettre circulaire à la CPS en mai/juin. Un calendrier de concertation et des fiches de suivi et de prévision relatifs aux projets sont joints à cette lettre. Tous les chefs de projets doivent remplir les fiches qui sont ultérieurement validées au cours d'une réunion conjointe. Il importe de souligner que la lettre ne donne pas un plafond indicatif (ce qui implique que les propositions soumises dépassent largement les financements possibles) et que la DNH dispose seulement d'un mois pour la préparation du budget du BSI.

Cependant, depuis 2007, plusieurs mesures ont été prises en vue d'améliorer le cycle de planification du budget : (i) Une circulaire a demandé aux chefs de projet d'indiquer le budget de fonctionnement et d'investissement à la DAF avant les négociations budgétaires avec le MEF. Ceci a permis à la DAF de vérifier l'affectation des dépenses ainsi que de s'informer sur l'enveloppe budgétaire liées à l'investissement ; (ii) En raison de l'augmentation substantielle des dotations pour les DRHE à partir de 2008, la DAF a rendu visite pour la première fois à chaque région afin de les informer sur l'enveloppe budgétaire 2008 ; (iii) Les inscriptions de crédits de fonctionnement en faveur du niveau régional reflètent une répartition moins linéaire par rapport aux années précédentes. Dans le cadre du budget 2008, la répartition semble mieux prendre en compte les besoins et l'investissement en cours dans chacune des régions. La plupart des régions ont obtenu un financement de 21,5 millions de FCFA. Cependant, les régions de Mopti et Sikasso, par exemple, ont reçu 8 et 5 millions de FCFA du fait que la répartition a tenu en compte du financement fourni aux régions dans le cadre du PASEPARE.

4.9 EXECUTION ET SUVI BUDGETAIRE

Pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, les problèmes majeurs par rapport à la bonne exécution du budget sont principalement les procédures de passation des marchés et le suivi inadéquat de l'exécution des dépenses.

Le système de passation des marchés publics au Mali est caractérisé par un certain nombre de faiblesses.[31] La Direction Générale des Marches Publics (DGMP) du MEF est chargée de la vérification et du contrôle de la passation des marchés. Malgré un personnel très faible en nombre, il semble que la DGMP assure sa mission dans des délais raisonnables. Les analyses menées sur le système de passation des marchés montrent cependant certaines faiblesses qui rendent nécessaires un réajustement du cadre légal et réglementaire afin de le compléter et de le rendre conforme aux standards internationaux. Un manque de transparence du système a également été constaté ainsi que le besoin d'un contrôle indépendant de la qualité (le contrôle de la situation des soumissionnaires et la conformité des biens et services fournis)[32].

Pour le secteur de l'eau et l'assainissement, il existe des retards importants dans l'exécution de la passation des marchés. Selon une enquête menée par le Commissaire de Développement Institutionnel, le délai entre la production des documents d'appel d'offres et l'enregistrement du marché peut aller de 110 jusqu'à 150 jours au niveau national. Cependant, la DNH a constaté que le processus dans le cadre du secteur de l'AEPA dépasse souvent 150 jours.

[31] Les marches publics sont régis par les dispositions du Décret n 95-401/P-RM du 10 novembre 1995 portant Code des marches publics.

[32] Banque Mondiale, République du Mali, Rapport Analytique sur le Système de Passation des Marchés Publics au Mali, Wash DC, USA, Bamako, Mali, 11 janvier 2006. Giovanni Caprio, Mission Danida d'Evaluation de la Gestion des Finances Publiques (GFP), 2006

On note entre autres les causes suivantes menant à la lenteur dans la passation des marchés :

(i) La préparation des dossiers ne commence que lorsque le budget a été voté ce qui entraîne un démarrage tardif des travaux/prestations dans l'année.

(ii) Des retards importants sont encourus dans l'attribution des marchés en raison d'une mauvaise qualité des dossiers (les dossiers d'appel d'offres, le rapport de dépouillement et le contrat) et ceux-ci sont souvent rejetés par la DGMP. A titre d'exemple, en 2006 la DNH avait préparé environ 50 rapports dont 18 ont été rejetés.

(iii) Bien qu'une grande partie des PTF suivent les procédures nationales, l'application du principe de la non-objection rend le circuit d'approbation des dossiers plus long.

(iv) Les lenteurs administratives entraînent des retards dans les signatures pour l'approbation des marchés.

(v) Finalement, l'ouverture des crédits est quelque fois retardée et mène à des retards dans le démarrage des travaux/prestations pour lesquels un contrat a été signé.

Des mesures ont été prises pour accélérer le processus de passation des marchés. La DNH a créé en 2007 un groupe « passation des marchés » devant assurer la qualité des dossiers (composé de la DNH, de la DAF et d'un représentant du Cabinet du Ministre). La DNH s'est également engagée à préparer les dossiers dans l'année qui précède l'année d'exécution. Finalement, le plan de passation des marchés a été modifié afin de pouvoir mettre en évidence la durée de chaque étape du processus, le financement et la nature des appels d'offres. Par ailleurs, le gouvernement a lui aussi mis un accent particulier sur le renforcement et l'amélioration de l'efficacité du système de passation des marchés publics dans le cadre de son programme de réforme du système de la gestion des finances publiques.[33,34]

Le suivi budgétaire des activités du secteur eau est faible, aussi bien au niveau de la collecte que l'exploitation des données. L'organisation du suivi du budget et de la performance est très complexe et implique de multiples acteurs en charge de la collecte, du traitement et de la documentation des informations (DNH, DHRE, CPS, DAF, et DNPD). La DAF suit l'exécution du budget par classification économique et non par projet. La DAF dispose d'un logiciel qui permet de saisir les données sur l'état d'exécution des projets au niveau de paiement. Cependant, le système n'est pas encore utilisé pour effectuer un suivi et rapportage sur les projets et programmes au cours de l'année. La CPS dispose d'un logiciel mais qui n'est relié ni au système de la DNPD ni à la DNH. Par ailleurs, la collecte et la consolidation des données notamment celles sur le financement extérieur est un défi majeur pour la DNH et la CPS car les informations ne sont pas communiquées régulièrement à la DNH. Les informations sont aussi le plus souvent présentées suivant des formats qui ne sont pas conformes à la nomenclature budgétaire de l'Etat malien. Finalement, certains PTF ne suivent pas le calendrier budgétaire de l'Etat, ce qui complique encore la compilation des informations.[35]

Le système de suivi et d'évaluation financière ne permet pas un contrôle performant de la gestion budgétaire du secteur. Il manque un logiciel rassemblant toutes les données financières sur les ressources intérieures et extérieures au sein de la DNH. De plus, la DNH n'est pas encore en mesure d'évaluer la performance du secteur selon les objectifs inscrits dans le BPO à cause de l'absence d'indicateurs précis aux niveaux financier et physique.

[33] Le Plan d'Action Gouvernemental sur l'Amélioration/ Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP). Le Gouvernement du Mali a lancé le PAGAMGFP pour renforcer son système de gestion des finances publiques. Le programme a été adopté par le Conseil de Ministres en 2005.

[34] Mali, Plan d'Action Gouvernemental sur l'Amélioration/ Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP), 2007

[35] MMEE, MEA Programme Sectoriel Eau et Assainissement PROSEA, Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2008-2010, Mai 2007

5 ANALYSE COMPAREE DE LA PERFORMANCE SECTORIELLE

La capacité d'exécution des ouvrages d'AEP au Mali demeure faible sur la période 2001-2006 (750 points d'eau par an en moyenne) et très inferieur a celle du Burkina par exemple, dont la population vivant en milieux rural et semi urbain est comparable.

Tableau no. 24 : Ouvrages réalisés 2001-2006

	Moyenne des points d'eau réalisés par an (2001-2006)	**Pop. rural et semi urbaine 2006**
Mali	750	9,5 millions
Burkina Faso	1.950	9,85 millions
Ghana	1.250 + 60 AEPS	14,4 millions

Note : Les points d'eau réalisés au Burkina Faso incluent les réalisations faites par d'autres que le ministère chargé de l'eau. Pour une comparaison avec les réalisations des autres pays, il faudra ainsi déduire le volume réalisé de 20 à 25 %.

L'augmentation des ressources dédiées au secteur de l'AEPA s'est traduite par une augmentation du nombre d'ouvrages réalisés sur la période. Ce qui traduit une certaine efficacité du secteur.

Tableau no. 25 : Comparaison des dépenses totales du secteur et des points d'eau réalisés – 2001-2006

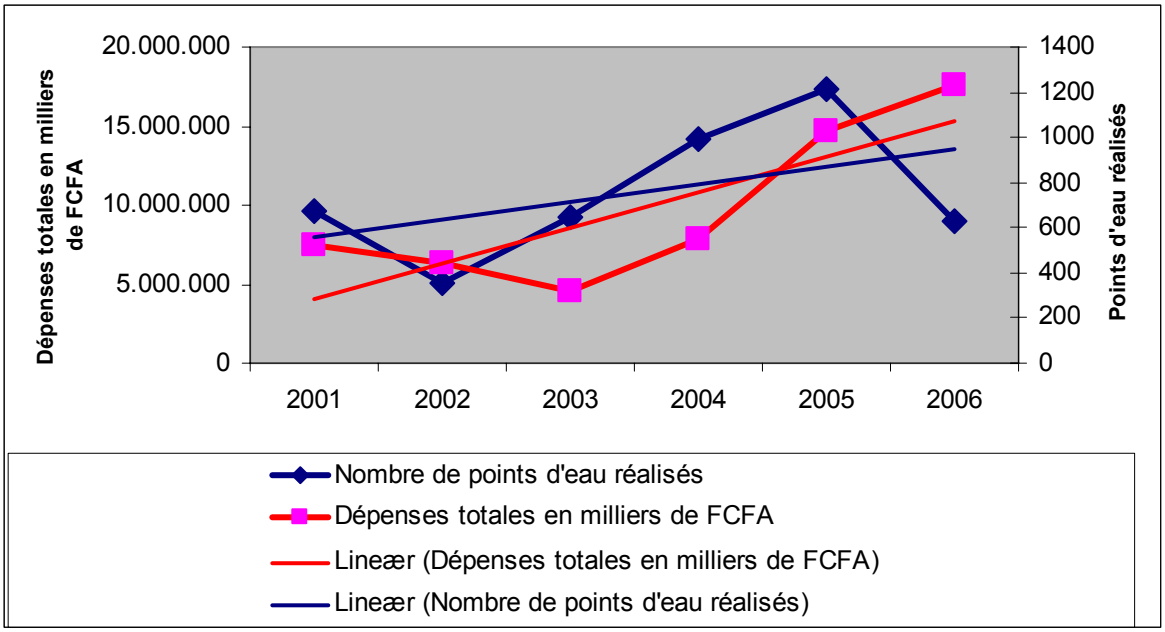

La performance budgétaire est faible au Ghana et comme au Burkina Faso. La consommation, notamment des fonds extérieurs constitue un problème d'importance comparable dans les trois pays. Il y a un vrai défi consistant à mieux utiliser les ressources disponibles.

Tableau no. 26 : Taux d'exécution des ressources financières allouées (moyenne 2001-2006)

En %	**Taux d'exécution du budget**	**Taux d'exécution sur ressources propres**	**Taux d'exécution sur ressources extérieures**
Mali	63,0	98,1	59,5
Burkina Faso	50,3	79,8	46,1
Ghana	47,0	-	44,2

Le coût par habitant desservi dans l'AEPA sur la période 2001-2006 est très élevé au Mali. Ces chiffres doivent être pris avec une certaine précaution. Cependant, il est évident que la combinaison d'un coût unitaire par ouvrage élevé et d'un rendement sectoriel globalement faible en termes d'ouvrages réalisés influence négativement le coût d'investissement par capita[36]. Le programme de mobilisation des ressources en eau sur financement KfW comprenant des dépenses importantes pour la création de forages de reconnaissance à haut débit a aussi un impact défavorable sur cet indicateur.

Tableau no. 27 : Le coût d'investissement per capita dans le secteur AEPA en milieu rural (2001-2006)

	Dépenses totales en US$ (investissements, animation, frais de l'administration etc.)	**Population desservie**	**Dépense par personne desservie en US$**
Burkina Faso	91.700.000	2.625.000	35
Ghana	133.800.000	2.600.000	51
Mali	103.100.000	1.150.000	90

Note: La population desservie au Burkina Faso dans ce tableau est 75 % de la population globalement desservie afin d'uniquement refléter la population desservie par le ministère chargé de l'eau

Le coût moyen du forage équipé d'une pompe à main au Mali est nettement plus élevé que dans les pays avoisinants. L'étendue et l'enclavement du territoire malien génèrent des frais élevés de mobilisation du matériel et des matériaux Une concurrence relativement limitée dans le secteur privé constitue une autre raison des coûts unitaires élevés. Le coût d'un puits moderne est aussi plus élevé que celui du Burkina Faso. La différence entre profondeurs moyennes et les frais élevés de mobilisation des matériaux et des équipements pour certaines régions éloignées au Mali peuvent expliquer ces différences.

Tableau no. 28 : Coûts unitaires des investissements par capita (en US$)

	Forage avec PMH	Puits Moderne	AES/AEP
Mali[37]	42 (56)	56 (75)	39/83
Burkina Faso	36	26	
Ghana	22	20	65/50

L**a fonctionnalité des adductions d'eau potable simplifiées ne constitue pas un problème majeur à la différence des deux autres pays.** Une explication par rapport à ceci pourrait être les

[36] Un rendement modeste en termes d'ouvrages réalisés fait peser plus lourd le poids des frais généraux (dépenses liées au fonctionnement de l'Administration, les coûts de transaction, les frais d'animation etc..

[37] Les chiffres en parenthèse indique le coût d'investissement moyen par habitant en appliquant un niveau de service 300 hab./point d'eau comme au Burkina Faso. La norme au Mali est 400 hab./point d'eau).

efforts consentis par la DNH pour la mise en place d'un système de suivi-appui (le STEFI) bien que ce système ne couvre présentement qu'un tiers de l'ensemble du parc des AEPS.

Le taux de non fonctionnalité des forages équipés de pompes à motricité humaine demeure par contre un problème de taille. Comme montré dans l'analyse de la composition des dépenses exécutées, le budget de fonctionnement de la DNH et des services déconcentrés demeurent marginales et ne permettent pas à l'administration d'effectuer un suivi régulier et efficace sur le terrain.

Tableau no. 29 : Taux de Panne (2005/2006)

en %	**PMH**	**AEPS/AEP**
Mali	34	13
Burkina Faso	23	33
Ghana	20-30 (?)	20-30 (?)
Nigeria (Kaduna State)	67	
Benin	15	5

Il est difficile de lier les performances des réalisations financières et les résultats du secteur. Bien qu'une tendance générale ait été constatée entre le niveau des ressources publiques et les réalisations physiques (voir le tableau no.25 ci-dessus), un rapprochement sur une base annuelle entre le financement et les résultats afin de mesurer l'efficacité du secteur fait face à un certain nombre de contraintes:

(i) Les dépenses exécutées au cours d'une année ne correspondent pas aux ouvrages construits durant cette année. En effet, les dépenses d'investissement d'une année budgétaire peuvent concerner à la fois des dépenses engagées dans l'année en cours pour des ouvrages dont la construction s'achèvera dans une autre année et/ou des dépenses engagées/autorisées au cours des années précédentes pour des ouvrages dont la construction se termine dans cet exercice budgétaire. Ainsi, au plan technique, la réalisation d'un point d'eau suppose que plusieurs autres étapes en amont aient été réalisées (animation, sensibilisation, formations, études techniques, installations des pompes). Ainsi ces dépenses enregistrées comme exécutées, qui s'étalent parfois sur 2 ou 3 ans, ne peuvent pas être liées directement aux travaux de construction de points d'eau proprement dits.
(ii) La faiblesse du système de suivi et d'évaluation contribue à la difficulté d'établir une corrélation entre les dépenses et les résultats.

De ce fait, un lien entre les ressources, les résultats et les objectifs du secteur ne peut pas être établi et, par conséquent, cet indicateur n'est pas pertinent sur une seule année.

6 ATTEINTE DES OMD

L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement signifie un taux d'accès à l'eau potable de 75 % pour l'ensemble du Mali en 2015. Toutefois l'objectif retenu par le Gouvernement du Mali à l'horizon 2015 est un taux d'accès à l'eau de 82 %. Pour atteindre l'objectif visé pour le milieu rural et semi urbain, il sera nécessaire d'augmenter le rendement du secteur eau potable en milieu rural et semi urbain de 250 % par rapport au volume d'ouvrages réalisés annuellement entre 2003 et 2006. Une simulation montre qu'il faudrait réaliser 10.800 nouveaux EPEM et réhabiliter 7.150 EPEM au cours de la période 2008-2015 pour atteindre les objectifs fixés [38] , soit plus de 2.200 EPEM par an. Pour atteindre les OMD en termes d'assainissement, il a été estimé qu'il faudra réaliser environ 135.000 latrines familiales par an.

Le coût total des investissements est estimé à 31 milliards de FCFA par an[39] entre 2008 et 2105 soit 250 milliards de FCFA d'ici à 2015 pour atteindre les objectifs de 82% de taux d'accès à l'eau potable de la population rurale du Mali

Le tableau suivant montre le scénario 2008-2015 retenu par la DNH pour la période 2008-2015.

Tableau no. 30 : Nombre de points d'eau à réaliser à l'horizon 2015 (hors périmètre EDM)

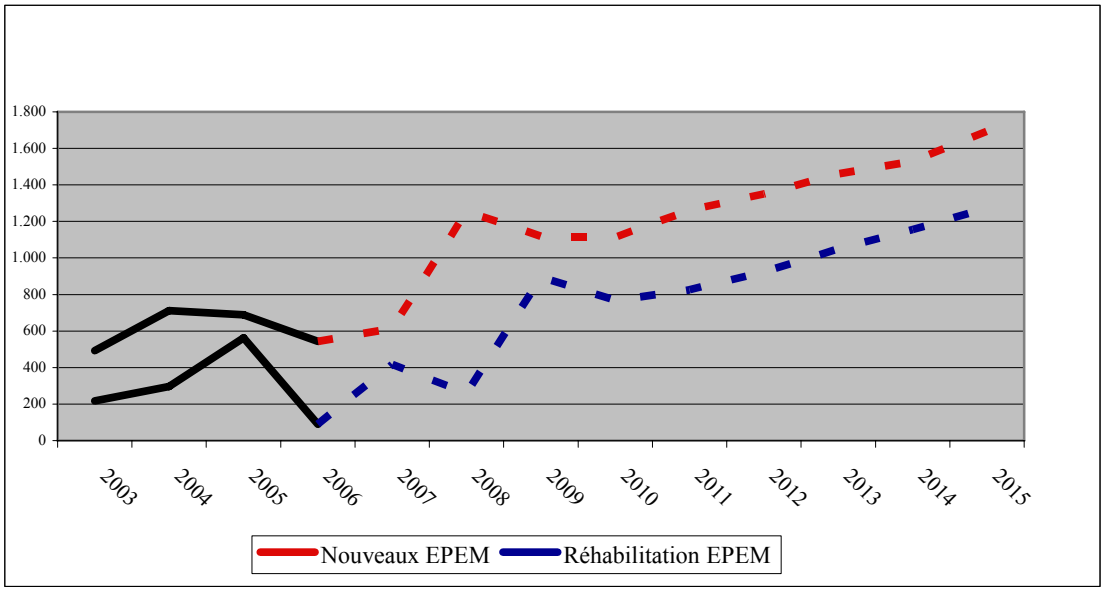

[38] Un taux d'accès à l'eau potable de 82 % dans tous les Cercles du Mali et un taux de panne de 10 % au maximum.

[39] Estimation basée sur les coûts unitaires actuellement utilisés par la DNH dans sa programmation. Cette estimation inclut le coût des investissements proprement dit + le coût des activités directement liées à la réalisation des ouvrages (animation, études, supervision des travaux etc.).

7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'atteinte des objectifs du Gouvernement qui visent de passer de 50 à 82 % d'accès à l'eau potable sera difficile mais reste possible. Cela nécessite d'augmenter le volume d'ouvrages réalisés de 750 points d'eau à 2.200 par an en moyenne d'ici à 2015, soit une augmentation du rendement du secteur d'environ 250 %. Cela demande l'engagement de tous. Cela doit commencer par la mise en œuvre des mesures susceptibles d'augmenter l'efficacité et l'efficience du secteur, afin de mieux utiliser les ressources disponibles, d'augmenter la capacité d'absorption, d'accroitre la durabilité des investissements et de maximiser l'impact de la dépense publique sur la santé de la population.

Les dotations au secteur en termes réels ont augmenté plus de deux fois au cours des derniers 6 ans, ce qui traduit la volonté du gouvernement du Mali à donner priorité à l'accès à l'eau potable en milieu rural et semi urbain. Bien que le secteur reste très dépendant des financements extérieurs, la part du financement intérieur des activités du secteur constitue 17 % des dépenses totales en moyenne au cours de la période sous revue.

L'augmentation des dépenses dans le secteur s'est traduite par une augmentation des ouvrages réalisés. Bien que l'efficacité du secteur reste modeste (une moyenne de 750 ouvrages réalisés annuellement sur la période 2001-2006) et largement en-dessous du rendement nécessaire en vue d'atteindre les OMD, le doublement des ressources financières du secteur s'est traduit par une augmentation du nombre d'ouvrages réalisés.

Le développement du secteur est limité par une faible performance budgétaire et non pas un manque de financement. Le taux d'exécution globale du budget du secteur est de 63 % en moyenne sur la période 2001-2006. Tandis que l'exécution des dépenses sur ressources propres a connu une évolution très positive, des problèmes persistent dans l'exécution des ressources extérieures. Le taux moyen d'exécution annuelle des ressources extérieures ne dépasse pas 60 % et il y a des problèmes encore plus graves dans le cas des prêts. Ces constats appellent des solutions internes en faveur du renforcement des procédures, des moyens de fonctionnement et des capacités nationales.

La faiblesse des budgets de fonctionnement se traduit par les problèmes relatifs à la pérennité des investissements et à la durabilité des équipements et, ainsi **nuit à l'efficacité du secteur**. Les structures de l'Etat ne parviennent pas à exécuter convenablement leurs tâches régaliennes, notamment pour ce qui est de la programmation, le suivi du patrimoine hydraulique et l'appui-conseil aux collectivités décentralisées. Cette carence a été prise en compte depuis. Le budget 2008 a permis de rectifier cette situation avec une augmentation très substantielle des budgets de fonctionnement (bien et services) notamment au niveau des structures déconcentrées de la DNH.

Les systèmes traditionnels de gestion des ouvrages doivent être absolument repensés sur la base des leçons apprises et les nouveaux systèmes développés avec les intéressés eux mêmes. Trente pourcent des ouvrages en panne représente un patrimoine de 100 millions de US$ non valorisé. Il n'est pas raisonnable de continuer à investir sans avoir une solution pour ce problème de pérennité des services. L'entrée en jeu des communes, du secteur privé local et de la société civile dans la gestion et l'entretien des ouvrages devraient aider à accélérer les réformes dans ce domaine.

Le secteur est bien engagé dans l'approche programme vers l'harmonisation et l'alignement conformément à la Déclaration de Paris. La feuille de route qui incorpore les actions critiques

au processus a été adoptée lors de la revue annuelle conjointe du secteur en mai 2007 constitue une avancée spectaculaire et doit être mise en œuvre et respectée. Le Mali doit poursuivre ses efforts dans ce domaine et développer des mécanismes de financement plus efficaces et efficients s'il veut atteindre les objectifs fixés par le gouvernement à l'horizon 2015. La mise en place d'un fonds commun pour financer une partie du programme national est une excellente initiative qui devrait permettre de réduire les coûts de transaction du secteur et la charge de travail sur l'Administration.

L'assainissement reste négligé. La couverture en latrine familiale demeure faible. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 219 (2004) pour mille naissances, ce qui signifie que presqu'un enfant sur quatre meure avant d'atteindre l'âge de cinq ans. Les maladies diarrhéiques contribuent dans une grande mesure à cette mortalité. Il est indispensable de rééquilibrer les financements en faveur de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement comprenant le lavage des mains avec du savon pour améliorer l'efficacité de la dépense publique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et renforcer les bénéfices de ces programmes sur la santé des populations.

La mobilisation des ressources au-delà de l'Etat est indispensable pour une croissance accélérée du développement du secteur. L'Etat seul ne pourra pas assurer la charge du développement du secteur et de la durabilité des investissements. Il doit mobiliser et stimuler la participation d'autres acteurs, en particuliers les communes, la société civile, les ONGs et le secteur privé local. Cela nécessite d'ouvrir le dialogue et d'intégrer dès maintenant ces nouveaux acteurs plus activement dans la recherche des solutions d'avenir, compte tenu des défis nouveaux liés à la rareté de la ressource et au réchauffement climatique.

7.2 RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Les recommandations de la revue visent à compléter les recommandations déjà faites par la DNH dans le cadre de l'élaboration du CDMT 2007-2009 et du BPO et qui ont été intégrées dans la feuille de route. Bien qu'un nombre de constats ont été faits dans le cadre de cette revue, les recommandations se focalisent sur quelques interventions clés pour le gouvernement. Une révision de la feuille de route pourrait prendre en compte les recommandations de la présente revue.

A. Renforcement des institutions clefs du secteur AEPA

Un certain nombre de mesures identifiées dans le processus d'élaboration du CDMT 2008-2010 visent à renforcer la capacité de la DNH. Il s'agit notamment des mesures suivantes : (i) le renforcement de la coordination des directions centrales en matière de la planification et du suivi du PROSEA ; (ii) l'affectation d'un agent spécialisé en matière de la programmation, d'un agent avec une expérience en matière de finances publiques auprès du CDI de la DNH et l'appui aux DRHE dans l'élaboration des programmations triennales ; (iii) le renforcement de la capacité de la DNH au niveau central sur la base des recommandations d'une étude organisationnelle ainsi qu'une relecture des textes de la DNH ; et (v) une déconcentration substantielle des allocations budgétaires pour le fonctionnement des DRHE.

La mise en œuvre de plusieurs de ces recommandations a été entamée, mais le démarrage de l'étude organisationnelle connaît des retards. Il a été décidé de réaliser cette étude par phase, une première phase qui consiste à finaliser les textes de création de la nouvelle DNH est soumise au financement conjoint DANIDA/GTZ. En ce qui concerne les ressources relatives au fonctionnement de la DNH, le gouvernement a déjà fait des efforts importants en ce qui concerne la mobilisation de ressources financières additionnelles dans le budget 2008 de la DNH. En ce qui concerne le renforcement de la DNH en matière de programmation et de suivi budgétaire, la DNH

devra avant la fin de l'année 2007, bénéficier d'un expert spécialisé en matière de finances publiques. Le dossier portant sur son affectation à la DNH a été introduit dans le circuit administratif.

Recommandations additionnelles de la revue.

R1. Un plan de formation devrait être élaboré et mis en œuvre spécifiquement par rapport à l'élaboration et au suivi du budget programme de la DNH. Ce plan devrait inclure non seulement les cadres de la DNH au niveau national et régional mais aussi la DAF et la CPS du MMEE.

L'introduction de l'approche budget-programme constitue un changement fondamental par rapport à la manière dont la programmation et le suivi des activités se sont faites dans le secteur jusqu'à maintenant. Dans la perspective d'assurer une internalisation de cette approche et une certaine appropriation des concepts et procédures budgétaires (par exemple la nomenclature budgétaire), il est nécessaire de former les agents responsables aux différents niveaux dans la programmation annuelle et du suivi-évaluation de l'exécution annuelle.

B. Renforcement des outils de gestion pour une plus grande efficacité dans le secteur

Dans le cadre de la feuille de route, le gouvernement et les PTF accordent une grande importance au suivi/évaluation et au renforcement des capacités du secteur. Un certain nombre d'outils de gestion ont été identifiés dans la perspective d'une plus grande efficacité dans le secteur ainsi qu'un passage à une approche programmatique.

Les mesures prévues concernent :

(i) L'amélioration de la base de données SIGMA (y compris la prise en compte des investissements faits par les collectivités locales, les ONG..),
(ii) La réalisation d'un nouvel inventaire exhaustif des ouvrages en vue de mettre à jour le SIGMA,
(iii) L'achat d'un équipement informatique et logiciel pour le suivi comptable,
(iv) L'élaboration d'un format standard pour le suivi financier des projets et programmes,
(v) La mise en place d'un nouveau système de rapports périodiques,
(vi) La conception d'un outil de suivi des coûts unitaires,
(vii) La mise en place de mécanismes de financements conjoints permettant la mise en œuvre d'actions prioritaires et un allégement des charges de transaction et de la charge de travail importante occasionnée par les modalités spécifiques à chaque source de financement,
(viii) La poursuite de l'exercice de la préparation du CDMT 2009-2011,
(ix) L'élaboration d'une programmation annuelle pour chaque projet selon les objectifs définis dans le cadre logique du BPO et la nomenclature budgétaire de l'Etat.

La feuille de route comprend également des actions relatives à une plus grande efficacité des procédures d'exécution du budget : la conception d'une base de suivi des projets, l'élaboration d'une fiche navette pour le suivi des étapes du processus de passation des marchés, et la révision des procédures d'approbation.

Des progrès ont été faits dans un certain nombre de domaines : (1) le logiciel de suivi financier au niveau de la DNH sera acquis et installé pour le suivi des activités du programme danois au début de 2008; (2) Un premier format standard pour le suivi financier des projets a été développé et fera l'objet d'une discussion avec les PTF prochainement ; et (3) Plusieurs jeux de termes de

référence relatifs à la conception d'un outil de suivi des coûts unitaires, la mise en place d'un fonds commun, sont en cours de finalisation. En ce qui concerne les procédures de passation des marchés, la DNH prépare actuellement une analyse interne sur les goulots d'étranglement dans les différentes étapes qui sera présentée aux partenaires prochainement

Des retards importants par rapport aux échéances fixées dans la feuille de route sont à prévoir pour le renforcement du dispositif du suivi physique (la base SIGMA), la réalisation d'un nouvel inventaire exhaustif des ouvrages et l'amélioration de système de rapportage.

R.2 Développer un outil de programmation budgétaire des activités de la DNH au niveau national dans la perspective de renforcer la DNH dans la budgétisation des ressources requises pour le fonctionnement (notamment le suivi et les taches régaliennes)

Il y a un besoin crucial de développer des outils et de former les cadres de la DNH dans la budgétisation des ressources annuelles requises par chacune des divisions de la DNH pour notamment le fonctionnement lié au suivi des projets en cours et par rapport aux tâches régaliennes de l'administration. Dans le cadre de cet exercice, il serait aussi important de développer des normes pour le rapport entre l'investissement et les dépenses récurrentes ce qui permettra d'assurer qu'un minimum de ressources soient affectées aux dépenses courantes. Le renforcement de la DNH à ce niveau contribuera à la pérennité des investissements mais lui permettrait aussi de pouvoir argumenter ses besoins dans le processus d'arbitrage avec le MEF.

R.3 Il importe de développer des modalités d'anticipation dans la préparation et le lancement des dossiers d'appel d'offres, le dépouillement des appels offres et la préparation des contrats.

Des retards sont encourus dans l'exécution des marchés dans l'année budgétaire prévue. La non réalisation ou la réalisation partielle des marchés prévus au cours d'une année budgétaire joue aussi négativement sur la consommation des fonds de contrepartie et, pour les investissements sur financement intérieur, mènent parfois à l'annulation des crédits non réalisés à la fin de l'année budgétaire. En conséquence, la DNH et la DGMP devraient s'efforcer de conclure les étapes relatives à l'élaboration et le lancement des dossiers d'appel d'offres, le dépouillement des offres et l'élaboration du projet de contrat avant la fin de l'année qui précède l'année même de l'exécution budgétaire des marchés. Cela permettrait un démarrage rapide des travaux une fois le budget annuel approuvé et disponible.

R.4 Au regard de la forte augmentation des dotations budgétaires pour les DRHE dans le budget 2008, la DNH, la DRHE et le DRB devraient formaliser un échange d'informations qui permettrait aux DRHE de renforcer la planification et le suivi budgétaire.

(1) En ce qui concerne l'élaboration du budget de fonctionnement, les DRHE devraient informer les DRB sur l'enveloppe budgétaire du BSI. A ce jour, les DRB préparent le budget de fonctionnement hors salaires des DRHE dans le cadre des « pré-arbitrages » sans connaître le niveau de financement disponible dans le BSI pour la région. La formalisation d'un échange d'informations entre les DRHE et les DRB sur la programmation du BSI avant les négociations budgétaires permettrait aux DRB de mieux tenir en compte des charges récurrentes liées à l'investissement.

(2) En matière de suivi du budget de fonctionnement, les DRHE en collaboration avec les DRB et la DAF devraient établir un rapport régulier sur l'exécution du budget de fonctionnement. Ceci permettrait aux DRHE de mieux suivre notamment la réalisation du budget de fonctionnement hors salaires. Jusqu'à maintenant, les DRHE ne connaissent pas l'état d'exécution de certaines dépenses de fonctionnement hors salaires, notamment celles pour lesquelles la passation de

marchés se fait au niveau de la DAF. Pour obtenir des informations, les directeurs des DRHE ont été souvent obligés de venir à Bamako pour recueillir les informations directement auprès de la DAF.

C. Rendre plus efficientes et efficace les dépenses AEPA

R.4 En vue de renforcer l'impact des investissements en hydraulique en termes de santé publique et de promouvoir la construction d'ouvrages d'assainissement individuels, la DNACPN et la DNH devraient accorder plus d'importance à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement à travers le développement d'approches appropriées et leur intégration dans les programmes AEPA.

Une certaine promotion de l'hygiène et de l'assainissement se fait aujourd'hui comme une partie du processus d'information/sensibilisation des bénéficiaires lors de la réalisation d'un point d'eau. Dans beaucoup de cas, cette promotion se limite cependant aux aspects d'hygiène et d'assainissement autour du point. Un travail de renforcement de sensibilisation sur l'hygiène pourrait prendre son point de départ dans l'étude des approches nouvelles adoptées dans d'autres pays en matière de promotion et marketing social, l'étude de concepts de latrines à moindre coût, la sensibilisation et l'appui aux communes dans la promotion de l'hygiène et de l'assainissement auprès des populations, l'intégration de la promotion de l'assainissement autonome dans les plans de développement communaux, et le développement d'un partenariat public/privé pour la promotion de l'assainissement. Une expérience intéressante qui pourrait également inspirer ce processus a été faite au Ghana à travers le programme de lavage des mains. Il est à remarquer que le Ministère de la Santé au Mali a une grande expérience en matière d'hygiène et de promotion de la santé publique et il serait ainsi souhaitable de l'impliquer dans une telle démarche.

R.5 Parallèlement à la mise en œuvre de programmes de réhabilitation d'ouvrages, il faudrait formaliser et mettre en œuvre un programme de suivi des ouvrages ainsi qu'un appui-conseil aux communes et aux bénéficiaires comme une partie intégrante des tâches régaliennes des DRHE. L'appui-conseil devrait également mettre l'accent sur le paiement de l'eau et la constitution d'une épargne pour faire face aux besoins d'entretien, de réparation et de renouvellement des équipements.

Le taux de non fonctionnalité des pompes à motricité humaine demeurant très élevé dans la plupart des régions (34 % de panne en moyenne), la DNH s'est dans le cadre du PROSEA fixé comme objectif de réduire ce taux à 10 % à l'horizon 2015. Pour y arriver, il est prévu d'exécuter un grand nombre de réhabilitations. Dans une perspective de pérennisation des investissements futurs, il est cependant important que la DNH accorde une importance particulière au suivi post-construction des ouvrages et à la formalisation de celui-ci dans le programme annuel des DRHE. L'entretien et de la maintenance des ouvrages relève de la responsabilité des communes et des bénéficiaires mais la DNH a un rôle important à jouer en termes de suivi de la fonctionnalité des ouvrages (à travers les communes), d'appui-conseil et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage et de support pour un environnement favorable à la fonctionnalité des ouvrages (réseau d'artisans réparateurs, disponibilité de pièces de rechange). Etant donné que les DRHE disposent à partir de 2008 d'un budget de fonctionnement nettement supérieur au passé, la mise en œuvre d'un tel programme devrait être faisable.

R.6 Des réunions régulières au cours de l'année entre la MMEE/DNH et les PTF renforceraient l'harmonisation et l'alignement des appuis sous financement externe conformément à la Déclaration de Paris.

Bien que la revue annuelle constitue un outil important pour le secteur visant de soutenir le dialogue et le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds et du MEF, l'organisation périodique des réunions entre la DNH et les PTF permettrait une meilleure concertation sur le déroulement des activités. Ces réunions constituent une opportunité notamment pour un suivi de la mise en œuvre des actions identifiées dans la feuille de route, et particulièrement, elles permettraient de discuter les problèmes rencontrés (tels que les procédures de la passation de marches, le suivi évaluation des programmes et projets, etc.), de mieux planifier les mesures prioritaires à prendre et d'assurer une bonne mise en œuvre de la feuille de route. D'ailleurs, la mise en place d'un fonds commun pour financer une partie du programme national est une excellente initiative qui devrait permettre de réduire les coûts de transaction du secteur sur l'administration et renforcer l'harmonisation et l'alignement du financement externe.

D. Augmenter le volume des investissements

R.7 Des réflexions devraient être engagées en vue de stimuler d'autres partenaires à investir dans le secteur de l'AEPA.

Pour la mise en œuvre efficace du PN-AEPA et l'atteinte des objectifs sectoriels, il a été proposé de créer une Agence Malienne de l'Eau Potable et de l'Assainissement (cette intention est soutenue par une déclaration politique du 31 Décembre 2004). Cette proposition reste encore en étude et il n'est pas possible de se prononcer sur le bien-fondé d'une telle structure mais il n'est *a priori* pas évident de concilier la création d'une telle agence avec la décentralisation. Il conviendrait cependant d'entamer une réflexion sur la possibilité de mobiliser d'autres acteurs pour financer le développement du secteur et de développer des modèles du type Partenariat Public Privé. Existe-il un potentiel à ce niveau ? Pour les systèmes d'adductions d'eau potable (AEPS et AEP), pourrait-on envisager un partenariat du type public-privé non seulement pour la gestion et l'entretien des systèmes mais aussi pour les investissements initiaux et les extensions des installations ? De même, une réflexion doit être engagée sur le financement des ouvrages d'AEP sur ressources propres étant donné le fait que les communes sont désormais les maîtres d'ouvrage.

Finalement le financement des points d'eau en panne doit faire l'objet d'une réflexion. Est-il acceptable que l'Etat continue à financer la réhabilitation des ouvrages en panne, notamment dans les cas où le non fonctionnement est dû à une mauvaise gestion et un entretien défaillant imputable aux usagers ?

R.8 Un programme visant spécifiquement l'alimentation et l'assainissement des centres ruraux et semi urbains devrait être développé.

Selon les informations disponibles, l'accès à l'eau potable dans les centres semi urbains est plus faible qu'en milieu rural. Une majorité des centres ruraux et semi-urbains ne disposent pas encore de systèmes d'adduction d'eau et les systèmes existants sont dans beaucoup de cas sous-dimensionnés ou avec des bornes fontaines non fonctionnelles et ne couvrant que partiellement les besoins en eau potable des populations. La DNH devrait, en conséquence, envisager l'élaboration d'un programme spécifique pour l'alimentation de ces centres. Etant donné que les problèmes d'assainissement se posent avec acuité surtout dans les agglomérations avec une forte concentration de la population, un tel programme devrait se réaliser dans une collaboration avec la DNACPN pour assurer que l'assainissement soit intégré pleinement dans un tel programme. Un

tel programme pourrait faire l'objet d'un financement conjoint de l'Etat et de plusieurs partenaires et ainsi constituer un premier test de la mise en application de nouvelles modalités de financement conjoint

ANNEXE 1

Comparaison sous-régionale des dépenses réalisées dans le secteur AEPA 2001-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Accès à l'eau potable (en %)						
Ghana	41					53
Mali	45					50
	46					
Burkina Faso	(?)					60
Dépenses totales (en millions de US$)						
Ghana[1)]	10.7	24.9	29.2	19.9	47.7	65.5
Mali	10,1	10,1	8,8	15,7	27,1	31,3
Burkina Faso	18,0	6,6	9,8	8,7	16,0	32,6
Part du Budget National (en %)						
Ghana[1)]	1,2	2,5	2,2	1,3	2,2	2,6
Mali[2)]	1,5	1,1	0,7	1,2	1,9	2,1
Burkina Faso	3,1	1,3	1,5	1,0	1,6	2,8
Part du PIB (en %)						
Ghana[3)]	0.2	0.4	0.4	0.2	0.5	0.5
Mali	0,4	0,3	0,2	0,3	0,5	0,6
Burkina Faso	0,9	0,2	0,2	0,1	0,3	0,5
Mémo						
Ghana						
Dépenses totales (en millions de US$)[2)]	11,6	11,6	34,0	29,7	18,7	29,3

Source: Rapport RDP (Mali), Rapport RDP (Ghana), Rapport RDP (Burkina Faso)

[1)] Au Ghana, le budget national est composée des différents source de financement qui sont documentée par des différentes entités publiques, ce qui rend une composition des données portant sur les réalisations du budget national difficile. Ainsi, la référence se base sur les dépenses allouées.

[3)] Le Gouvernement de Mali est en train de préparer le projet de loi de règlement 2006 ainsi les données portant sur le budget d'Etat dépenses réalisés ne sont pas encore complets pour l'année 2006.

[3)] Les dépenses totales réalisées se base partiellement sur des informations fournies par l'agence principale responsable pour la planification, le suivi, la coordination dans le secteur de l'AEPA en milieu semi urbaine et rural. Une grande partie des dépenses n'ont pas fait l'objet d'un audit par le Ministère de l'Economie, des Finances et la Planification.

Comparaison régionale des dépenses réalisées dans le secteur AEPA par source de financement 2001-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	*En moy/an*
Dépenses allouées							
Mali	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	*100,0*
Financement intérieur	14,0	11,2	16,0	14,3	8,0	10,6	*12,4*
Financement extérieur	86,0	88,8	84,0	85,7	92,0	89,4	*87,6*
Burkina Faso	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	*100,0*
Financement intérieur	15,7	13,7	18,5	19,3	25,8	24,5	*19,6*
Financement extérieur	84,3	86,3	81,5	80,7	74,2	75,5	*80,4*
Ghana	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	*100,0*
Financement intérieur	9,9	3,9	15,7	17,5	8,4	7,0	*10,4*
Financement extérieur	90,1	96,1	84,3	82,5	91,6	93,0	*89,6*
Dépenses réalisées[1)]							
Mali	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	*100,0*
Financement intérieur	15,6	13,9	27,1	18,5	10,4	16,3	*17,0*
Financement extérieur	84,4	86,1	72,9	81,5	89,6	83,7	*83,0*
Burkina Faso	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	*100,0*
Financement intérieur	20,2	13,7	18,5	19,3	25,8	24,5	*20,3*
Financement extérieur	79,8	86,3	81,5	80,7	74,2	75,5	*79,7*

Source: Rapport RDP (Mali), Rapport RDP (Ghana), Rapport RDP (Burkina Faso)
[1)] Une répartition des dépenses réalisées du secteur de l'AEPA n'est pas disponible.

ANNEXE 2

Répartition du budget alloué au secteur de l'AEP par source de financement 2001-2006 (en millions FCFA)

	2002	2003	2004	2005	2006	*En moy/an 01/06*	*2001/06*	*En moy/an 2003/06*	*2002/06*
Financement intérieur	**-33,4**	**53,3**	**11,2**	**-16,5**	**82,7**	***19,5***	***73,3***	***32,7***	***160,2***
Budget ordinaire	-2,7	14,8	13,0	0,4	8,8	*6,9*	*37,9*	***9,3***	*41,8*
BSI	-44,6	78,1	10,4	-23,6	123,8	*28,8*	*86,3*	***47,2***	*236,2*
Financement extérieur	**-14,0**	**2,0**	**26,1**	**60,3**	**34,6**	***21,8***	***138,8***	***30,8***	***177,7***
Don	-17,1	49,0	51,6	46,1	15,8	*29,1*	*216,7*	*40,6*	*281,9*
Prêt	-11,1	-39,8	-29,8	128,1	91,8	*27,9*	*64,5*	*37,6*	*85,1*
Total	**-16,7**	**7,8**	**23,8**	**49,3**	**38,5**	***20,5***	***129,6***	***29,8***	***175,7***

Source : MEF, MPAT

ANNEXE 3
Répartition du budget d'investissement par nature en 2006

	2006			
	Intérieur	**FCP**	**Extérieur**	**Total**
Budget d'investissement (en milliers de Francs FCFA)				
21 Immobilisations incorporelles	53 000	0	2 000	55 000
23 Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles	240 000	18 983 000	1 602 000	20 825 000
24 Acquisitions et constructions et grosses réparations du matériel et mobilier	0	3 840 000	0	3 840 000
62 Achats de biens et de services	0	1 854 000	298 000	2 152 000
Total	**293 000**	**24 677 000**	**1 902 000**	**26 872 000**
Budget d'investissement (en %)				
21 Immobilisation incorporelle	18,1	0,0	0,1	**0,2**
23 Acquisitions et constructions	81,9	76,9	84,2	**77,5**
24 Acquisitions et gros réparation	0,0	15,6	0,0	**14,3**
62 Achats de bien et de services	0,0	7,5	15,7	**8,0**
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: MF

ANNEXE 4
Financement extérieur réalisé sous forme de don 2001-2006 (en millions de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Programme Régional Solaire II (EU)		105	166	282	886	2 969
Gestion Integ. Ress. Eau Devel Usage Mult. Bassin Fleu (ND)						0
Gestion Intégrée Ress Eau Niger Supérieur (BM/ PNUD)						592
Mobilisation Ress Eau & AEP 1ere région (KfW)			403	1 575	2 025	4 040
AEP région Kayes Ségou Mopti (Japon)					4 486	2 809
AEP Assainisse. Centre semi urbain sud Mali (AfD)			0			29
Hydraulique villageoise cercle de Baraoueli (Luxemb)	897					
Hydraulique villageoise en 7e région (GAO) - Projet d'appui à la dec de l'hydrau dans la région de GAO (Belgique)	0		0	234	504	751
Develop rural intégr. Mopti Tombouctou (BID) (CLARIFY WITH DNH)	29	566	983	1 356	1 412	359
AEP centres urbains ruraux Nioro et Diema (AfD)	0	0	171	254	645	388
Hydraulique villageoise 3ième, 4ième, et 5ième région (AFD)	20	423	320	1 396	1 664	
Hydraulique villages. UNICEF Phase III	107	431				
Adduction d'Eau Potable Régions du Nord (AFD)			114			
Adduction eau de Kidal (Etudes et Travaux)	47	10	490	355	50	
Programme Hydraulique Villages Mali Sud (AFD)	79	0	11	111		
Etude AEP centres semi-urbain en 4ième région (BAD)	15	163	71	185		
Etude AEP centres semi-urbains en 2ième région	60	0				
Alimentation Eau Potable cercles Kat KKRO Kangab/Japon	3 141	260				
Equipement Labo. Analyse Qualité Eaux	182	80	46			
Etude faisab. Petits bages retenue eau R.Kayes	0	112	35			
Gestion Hydro-ecolog. Du Niger sup (GHENIS) ND	200	92	5			
Sous-total	**4 776**	**2 242**	**2 815**	**5 748**	**11 672**	**11 936**

Source: MPAT

Financements extérieurs réalisé sous forme d'emprunt 2001-2006 (en millions de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hydraulique villageoise & pastorale phase III (Fonds Koweitien FDKEA)		433	80	495	1 175	2 144
Programme AEP et Assainiss milieu rural (FAD)					351	1 789
Développement de l'agriculture Kangaba (BID)					63	384
Alimentation AEP Assain. Fana Centre Semi Urbaine (AFD)					286	187
Hydraulique villageoise plateau Dogon (BOAD)		1 030	58			
Deuxième Progr. CEAO Hydr. Villages. Pastor (Fonds Koweitien FDKEA)	173	156	5	412	452	
Hydraul Vill & Pastorale (3ième Région) (Fonds Koweitien FDKEA)	1 018	865	229			
Création Points d'eau Régions Kayes & Kkoro (BID)	78	637	178	132		
Projet Eau Potable dans le Cercle de Tenenkou (Fonds Koweitien FDKEA)	1 005	416	449	223	10	
Etudes APD ouvrage annexe station Kangaba (Etats Mata)	10	135	45	61		
Sous-total	**2 283**	**3 672**	**1 044**	**1 323**	**2 337**	**4 504**
TOTAL (Don et Emprunt)	**7 060**	**5 914**	**4 092**	**7 309**	**14 137**	**16 918**

Source: MPAT

ANNEXE 5

Répartition des budgets régionaux en 2006

Allocations budgétaires (en '000 de francs FCFA)	**Bamako**	**Kayes**	**Koulikoro**	**Sikasso**	**Ségou**	**Mopti**	**Tombouctou**	**Gao**	**Kidal**	**Total**
Charges Communes Région	1 482 675	1 481 836	795 043	1 756 963	1 374 467	1 024 469	790 557	986 709	636 338	10 329 057
Administration Général	1 340	37 049	42 897	50 298	34 710	56 382	24 955	24 521	11 609	283 761
Enseignement fondamental	269 604	58 466	128 881	48 912	96 508	54 435	45 350	24 384	16 660	743 200
Enseignement de base	1 183 669	535	649	428	535	883	991			1 187 690
Direction Régional Santé Publique	13 932	507 146	609 115	659 326	586 751	503 646	307 371	290 394	107 412	3 585 093
Direction Régional de l'Action Sociale	2 684	63 184	33 189	8 253	11 462	9 829	52 740	48 294	33 111	262 746
Service Régional Hydraulique		2 711	2 711	4 742	4 711	2 870	2 711	6 758	2 711	29 925
Travaux publics			3 704							3 704
Travaux publics lotissement			16 876			2 364				19 240
Total	**2 953 904**	**2 150 927**	**1 633 065**	**2 528 922**	**2 109 144**	**1 654 878**	**1 224 675**	**1 381 060**	**807 841**	**16 444 416**
Allocations budgétaires (en %)										
Charges Communes Région	50,2	68,9	48,7	69,5	65,2	61,9	64,6	71,4	78,8	62,8
Administration Général	0,0	1,7	2,6	2,0	1,6	3,4	2,0	1,8	1,4	1,7
Enseignement fondamental	9,1	2,7	7,9	1,9	4,6	3,3	3,7	1,8	2,1	4,5
Enseignement de base	40,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	7,2
Direction Régional Santé Publique	0,5	23,6	37,3	26,1	27,8	30,4	25,1	21,0	13,3	21,8
Direction Régional de l'Action Sociale	0,1	2,9	2,0	0,3	0,5	0,6	4,3	3,5	4,1	1,6
Service Régional Hydraulique	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2
Travaux publics	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Travaux publics lotissement	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**

ANNEXE 6

Répartition des dépenses courantes par nature 2001-2006 - niveau région (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Bamako	11	11	11	7	8	7
Kayes	11	11	11	7	8	7
Koulikoro	11	11	11	7	8	8
Sikasso	11	11	11	13	15	13
Segou	11	11	11	7	14	22
Mopti	12	12	12	8	9	8
Tombouctou	11	11	11	7	8	7
Gao	11	11	11	7	21	19
Kidal	11	11	11	35	8	7
	100	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**